

BANQUE NATIONALE

SUISSE

1958

CINQUANTE ET UNIÈME RAPPORT
DE LA
BANQUE NATIONALE SUISSE
1958

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE EN 1958

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'année 1958 a débuté, pour l'*économie mondiale*, sous le signe d'un ralentissement et même d'un recul de la conjoncture. Les symptômes d'une récession s'étaient renforcés surtout aux Etats-Unis d'Amérique. Venant de ce pays, une vague de dépression menaçait de gagner d'autres régions. En fait, le fléchissement de la conjoncture en Amérique du Nord n'a pas manqué de se faire sentir sur l'économie de l'Europe occidentale et sur les pays d'outre-mer producteurs de matières premières et de produits agricoles. Toutefois les pays de l'Europe occidentale ont résisté aux influences dépressives, de sorte qu'il n'y a eu nulle part dans la conjoncture de véritables crises. Aux Etats-Unis d'Amérique, la courbe de l'activité économique a touché son point le plus bas au printemps 1958; ensuite, une amélioration notable s'est manifestée.

L'évolution de la situation économique a été en général fort différente suivant les pays. Le redressement a continué aux Etats-Unis d'Amérique jusqu'à la fin de l'année, encore que, rapide au début, il ait perdu de son élan. Par contre, dans la plupart des pays européens, la conjoncture s'est caractérisée par un état de stagnation ou une nouvelle diminution de la production et des ventes; l'emploi a pu cependant se maintenir à un niveau satisfaisant, et même élevé dans plusieurs Etats.

La régression de l'activité économique n'est pas restée sans influence sur la politique conjoncturelle et monétaire officielle. Pour conjurer le danger d'une aggravation du chômage, de nombreux pays ont atténué ou même levé les mesures de restriction. Les banques d'émission ont adopté une politique tendant à alléger le marché afin d'apporter à l'activité économique un soutien d'origine monétaire.

Après avoir constaté que l'essor de la conjoncture reposait en partie sur des facteurs inflationnistes, les autorités monétaires des Etats-Unis d'Amérique, s'écartant de cette politique d'allègement du marché, ont de nouveau recouru en automne 1958 à des mesures rendant plus difficile l'obtention de crédits. C'est ainsi que des dispositions ont été édictées pour combattre la spéculation boursière et que les taux d'escompte des Banques de Réserve Fédérale ont de nouveau été augmentés.

En revanche, dans leur politique de conjoncture et du marché, la plupart des pays de l'Europe occidentale ont continué de chercher à enrayer les tendances régressives de l'évolution écono-

mique en renforçant la liquidité, en assouplissant les conditions du crédit et, quelques-uns d'entre eux, en mettant en vigueur des mesures propres à stimuler les investissements et les affaires. De nombreuses banques d'émission ont continué à réduire leurs taux officiels d'escompte. Il est manifeste que, dans des pays où la montée des salaires et des prix persistait, la possibilité d'un nouveau mouvement inflationniste a été jugée moins grave que le danger d'une régression plus forte de l'économie.

Alors que, vers la fin de 1957 déjà, la situation monétaire internationale s'était calmée, elle s'est encore consolidée en 1958 grâce à une amélioration progressive de la balance des paiements d'une série de pays. Au cours de cette évolution et du fait que pendant quelque temps le niveau des taux d'intérêt de la plupart des pays de l'Europe occidentale était plus élevé que celui des Etats-Unis d'Amérique, des capitaux affluèrent dans quelques-uns de ces pays; conjugué avec les résultats plus favorables enregistrés par les balances des revenus, cet afflux entraîna une augmentation parfois considérable des réserves monétaires.

L'événement le plus marquant qui est survenu dans le domaine de la politique monétaire internationale a été l'introduction, vers la fin de l'année, de la convertibilité extérieure de quelques monnaies européennes. La Grande-Bretagne, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, la Hollande, l'Italie, la Suède, le Danemark, la Norvège et le Portugal ont pris, le 27 décembre 1958, des mesures destinées à rendre leurs monnaies librement convertibles en dollars; ces mesures concernent les non-résidents et s'appliquent à tout le moins aux paiements courants. La Suisse, de son côté, s'est immédiatement déclarée prête à autoriser la conversion en dollars des montants en francs suisses qui reviennent à ces pays. L'Autriche a décidé de passer à la convertibilité dès le 1^{er} janvier 1959, tandis que la Grèce, l'Islande et la Turquie n'ont pas suivi à cet égard les autres Etats membres de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

En même temps qu'elle passait à la convertibilité, la France a édicté une série de mesures de politique monétaire et financière qui comprennent essentiellement la dévaluation du franc français de 14,93 pour-cent, la libération à 90 pour-cent des importations provenant des pays de l'OECE, ainsi qu'une profonde réforme financière. Lors de la dévaluation, la France a décidé de créer progressivement, dans l'espace d'une année, un franc «lourd» qui correspondra à 100 unités monétaires actuelles. L'introduction de la convertibilité pour les principales monnaies européennes a entraîné le remplacement de l'Union européenne de paiements par l'Accord monétaire européen conclu pour cette éventualité en 1955 déjà dans le cadre de l'OECE.

Le problème de la liquidité internationale ou, en d'autres termes, celui de réserves d'or et de devises suffisantes par rapport au volume mondial du commerce extérieur, a occupé en 1958 une large place dans les discussions monétaires. Les efforts entrepris par quelques pays, notamment la Grande-Bretagne, pour accroître sur le plan international la capacité de paiement et les possibilités de crédit, conduiront à renforcer le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Il faut considérer comme

une contribution importante à l'amélioration de la liquidité internationale les décisions de principe que ces institutions ont prises en octobre, à la Nouvelle Delhi, lors de leur session annuelle, d'élever les quotas du Fonds monétaire et d'augmenter le capital de la Banque mondiale.

L'année 1958 a laissé en suspens plusieurs questions concernant l'intégration économique de l'Europe. Certes, le traité instituant un marché commun, qui comporte la réduction de 10 pour cent des tarifs douaniers et l'augmentation des contingents à partir du 1^{er} janvier 1959, est entré dans sa phase de réalisation. La création d'une zone de libre échange s'est heurtée en revanche à de grandes difficultés; or, en tant qu'élément d'une association économique européenne, elle constitue un pendant indispensable du traité sur le marché commun, si l'on veut éviter le danger d'une discrimination à l'égard des autres pays de l'OECE et empêcher ainsi une scission économique de l'Europe. Notre pays, qui est particulièrement intéressé à une collaboration économique harmonieuse entre les pays de l'Europe et à l'existence d'un commerce mondial sans entraves, a toujours pris une part active aux négociations relatives à la zone de libre échange.

Ensuite de l'heureuse issue de négociations tarifaires engagées avec des Etats importants membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la Suisse a adhéré à cette organisation mondiale en qualité de membre provisoire. Les négociations tarifaires ont été conduites sur la base du projet du nouveau tarif douanier élaboré par le Conseil fédéral, tarif qui a été ainsi reconnu sur le plan international.

Malgré le ralentissement de la conjoncture, la *Suisse* a de nouveau connu une année économique en général satisfaisante. Il est vrai que l'activité économique a fléchi dans la plupart des branches, mais dans une mesure différente de l'une à l'autre; pourtant la production, les chiffres d'affaires et l'emploi dans leur ensemble ont pu se maintenir à un niveau élevé. Le marché de l'argent et des capitaux a évolué sous le signe d'un accroissement marqué de la liquidité et d'une régression des taux d'intérêt. Les causes de cette évolution sont en partie d'origine interne; du fait du fléchissement de l'activité, les besoins de crédit ont diminué et des réductions de stocks ont libéré des moyens financiers. De plus le marché suisse a été abondamment alimenté de l'extérieur, en particulier par le retour d'excédents de notre balance internationale des revenus, par le rapatriement de capitaux suisses et par l'afflux de fonds étrangers. Toutefois les mouvements de capitaux vers la Suisse ont cessé en automne pour faire place à un certain reflux de disponibilités provoqué par les conditions de taux plus avantageuses offertes aux Etats-Unis d'Amérique.

Jusqu'à la fin de l'été, la Banque nationale s'est laissé guider dans sa politique monétaire et dans sa politique de crédit par l'idée qu'en raison de la possibilité d'une contraction plus forte de l'activité économique, il serait erroné d'arrêter, par des mesures restrictives, le processus de liquidité et par là la tendance des taux d'intérêt à baisser. D'autre part, il n'est point apparu nécessaire que, de son côté, la banque d'émission favorisât l'augmentation du volume monétaire, puisque le marché était suffisamment approvisionné par les ressources mentionnées plus haut et par les remboursements de dettes de la Confédération.

Toutefois la Banque nationale n'est pas demeurée passive; elle est intervenue à plusieurs reprises dans l'évolution du marché. C'est ainsi que les avoirs minimaux des banques auprès de l'institut d'émission, réduits déjà à la fin de 1957, ont été entièrement libérés en mars 1958. En même temps, le Gentlemen's Agreement concernant le traitement des avoirs étrangers a été rapporté. A côté des considérations de politique conjoncturelle déjà mentionnées, la Banque nationale entendait en particulier réintégrer, dans le mouvement général du marché, le taux hypothécaire qui n'avait pas ressenti pendant longtemps les effets de la liquidité, et exercer une influence modératrice sur son évolution. Dans l'esprit de sa politique qui est de maintenir la valeur de la monnaie, la Banque nationale voulait empêcher qu'au moment où la conjoncture s'affaiblissait, une impulsion venant des taux hypothécaires ne fit hausser le coût de la vie. Si l'on jette un regard en arrière, on peut constater que les efforts pour normaliser le marché hypothécaire, efforts que les banques ont largement soutenus, ne sont pas demeurés sans succès.

Certes l'accroissement de la liquidité du marché par le soutien qu'il apportait à la conjoncture, notamment dans la construction, était le bienvenu; on ne pouvait cependant pas méconnaître que la progression massive du volume monétaire, telle qu'elle ressortait de l'augmentation des avoirs en comptes de virements de l'économie à la banque d'émission, imputable à l'accroissement marqué des réserves monétaires, contenait en puissance des forces expansives de nature inflationniste. Après le retour du calme sur le marché hypothécaire, il fallait que la banque d'émission vouât une attention particulière à cet aspect de l'évolution monétaire, d'autant plus que la spéculation se ranimait à la bourse des actions et sur le marché des biens-fonds. Une surabondance de moyens financiers est apte à favoriser les tendances vers une hausse indésirable des prix, en particulier des prix du terrain. C'est pourquoi la Banque nationale devait veiller à maintenir dans des limites raisonnables l'accroissement de la liquidité du marché. Pour absorber une partie des excédents de notre balance des devises, et par là empêcher autant que possible une nouvelle création de monnaie, la Banque nationale a donné, à la fin de l'été 1958, son assentiment à la réouverture du marché suisse aux emprunts étrangers; elle l'a fait dans l'idée que cette mesure n'entraverait pas la satisfaction des besoins de crédits indigènes compris dans les limites d'une croissance saine de l'économie. Après une interruption de deux ans, les premiers emprunts étrangers ont été placés en automne. En outre la cession à des banques d'effets afférents aux stocks obligatoires et l'émission de rescriptions fédérales, en liaison avec le remboursement d'un gros emprunt par la Confédération, ont résorbé des disponibilités en excédent sur le marché.

Ensuite des mesures monétaires prises à l'étranger vers la fin de l'année, il a fallu adapter aux nouvelles conditions les cours des devises pratiqués en Suisse et fixer à nouveau les limites inférieure et supérieure de cours. Du fait de la création de marchés libres des devises dans quelques pays européens, le cours acheteur de la Banque nationale pour le dollar a été élevé d'une petite fraction; en revanche, les cours des devises des pays signataires de l'Accord monétaire européen ont subi une légère baisse.

SITUATION DE L'ÉCONOMIE SUISSE

Dans l'*économie suisse*, le fléchissement de la conjoncture s'est traduit par une réduction de la demande de biens d'exportation suisses; dans plusieurs industries ce fait s'est tout d'abord manifesté par une diminution du nombre des commandes de l'étranger, puis plus tard par un recul de l'emploi. En même temps la demande intérieure a présenté des signes d'affaiblissement. Dans l'ensemble, la régression de la production est demeurée limitée, parce que nombre d'entreprises disposaient encore d'une grande réserve d'ordres non exécutés et s'efforçaient d'éviter autant que possible une réduction de leur main-d'œuvre. En raison de la contraction des affaires, de nombreuses entreprises ont travaillé pour le stock. Cette évolution différait d'une branche à l'autre. Alors que l'industrie des machines, ainsi qu'une partie de l'industrie chimique et des industries, dont la production est principalement destinée à la consommation intérieure, ont encore pu augmenter leurs ventes, un recul sensible du degré de l'emploi s'est produit dans l'horlogerie et dans la plupart des branches de l'industrie textile et de l'industrie de l'habillement.

Le *marché du travail* n'a plus été soumis à la même tension que l'année précédente. Mais, d'une manière générale, le plein emploi s'est maintenu. Le fléchissement de la conjoncture s'est manifesté par une diminution des heures supplémentaires, une baisse du nombre des places vacantes et une entrée de main-d'œuvre étrangère plus faible. Les ouvriers qui quittaient leur emploi n'ont plus été remplacés. Toutefois les licenciements, pour autant qu'il y en ait eu, n'ont pas entraîné du chômage, parce que les travailleurs libérés ont été absorbés par d'autres branches. Mais plusieurs milliers d'ouvriers horlogers étaient réduits à un chômage partiel. L'indice du nombre des ouvriers occupés dans l'industrie s'est inscrit à 125,6 à la fin du troisième trimestre de 1958 (troisième trimestre 1949 = 100). Comparativement au trimestre correspondant de 1957, où il avait atteint son maximum absolu, le *degré d'occupation de l'industrie* a accusé un recul de 3,8 pour-cent, qui s'est étendu à la plupart des industries. Le fléchissement du niveau de l'emploi n'a été plus marqué que dans l'industrie horlogère, les textiles et l'habillement. Dans l'industrie des métaux et des machines, le taux d'occupation s'est tenu légèrement au-dessous du niveau de l'année précédente. En revanche, l'industrie chimique, l'imprimerie et l'industrie du papier ont enregistré une augmentation du nombre de leurs ouvriers. Comme des conventions passées entre les organisations patronales et les syndicats ouvriers sur la réduction de la durée normale du travail hebdomadaire sont entrées en vigueur au cours de l'exercice considéré, le total des heures de travail fournies s'est réduit un peu plus fortement que celui des ouvriers occupés.

A la fin d'août 1958, il y avait en Suisse 363 400 *travailleurs étrangers* contre 377 100 une année auparavant. La diminution de 13 700 ou 3,6 pour-cent seulement concernait en premier lieu les ouvriers du bâtiment, qui ont cependant continué de former le plus grand contingent de la main-d'œuvre étrangère soumise au contrôle. Dans les autres groupes professionnels, les modifications n'ont pas été très importantes.

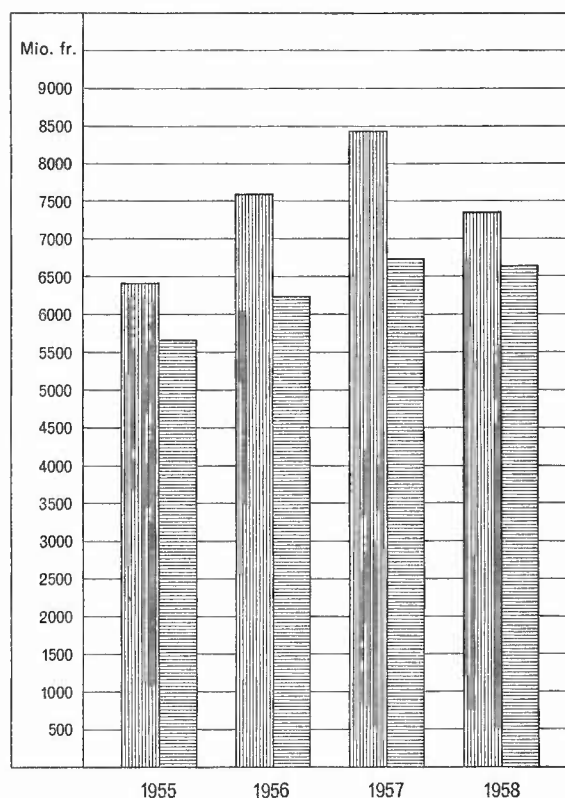
La *construction* a ressenti nettement la détente de la conjoncture. La valeur des projets de construction annoncés pour l'année 1958 au délégué aux possibilités de travail s'est montée à 4 375 millions de francs. Elle a été inférieure de 210 millions de francs ou 5 pour-cent aux dépenses effectives de construction de 1957, mais égale à celle des plans de l'année 1956. Cette évolution résulte de la diminution des projets pour compte privé et pour l'artisanat. Dans ces deux secteurs, la valeur des projets de bâtir, soit 1 068 millions et 928 millions de francs respectivement, a été d'environ un quart plus faible que celle des dépenses de construction faites l'année précédente. Ces différences ont été en partie compensées par un accroissement considérable des constructions publiques, qui se sont élevées à 1 869 millions de francs et ont dépassé de 28 pour-cent en valeur les constructions effectivement exécutées l'année d'avant.

La courbe des projets de logements, qui tendait à fléchir depuis longtemps, présageait déjà un ralentissement de la *construction de maisons d'habitation*; les modifications survenues sur le marché de l'argent et des capitaux en 1957, l'attente d'une baisse du coût de la construction, ainsi que le manque de terrain à bâtir dans les grandes villes ont entraîné un fort recul de la construction de logements; elle se ranima toutefois dans le second semestre. La liquidité du marché permit aux banques d'accorder des crédits de construction dans une mesure croissante, ce qui se refléta dans une augmentation du nombre des autorisations de bâtir et de celui des logements en construction. Les logements terminés, eux aussi, marquèrent une augmentation qui ne put pourtant pas compenser le recul antérieur.

Dans les 42 villes pour lesquelles on possède des données statistiques mensuelles, 12 423 logements ont été terminés contre 18 384 l'année précédente. Des autorisations de construire ont été données pour 17 674 logements contre 14 468 seulement en 1957. Les projets de bâtir ont ainsi presque atteint le même niveau qu'en 1956. En raison de l'aggravation de la pénurie de logements, notamment dans les régions urbaines et dans les régions industrielles, il faut se féliciter de cette reprise.

Le déclin de la superconjoncture, la diminution des commandes et des réserves de travail, ainsi que la prudence avec laquelle les entrepreneurs jugeaient les perspectives de l'économie se sont traduits par une retenue toujours plus grande dans l'extension des usines et ateliers. Les *projets de construction de fabriques* témoignent de cette réserve dans le domaine des investissements. Le nombre des projets contrôlés s'est élevé à 2 520; il était ainsi de 18 pour-cent inférieur à celui de l'année précédente; notamment les projets de nouvelles constructions et les plans d'agrandissement d'anciens bâtiments étaient beaucoup moins nombreux.

Le ralentissement de l'activité économique s'exprime également dans les *chiffres du commerce extérieur*. Le montant global des échanges commerciaux de la Suisse avec l'étranger a atteint 13 984 millions de francs pendant l'exercice contre 15 161 millions en 1957. Il a été ainsi inférieur de 1 177 millions de francs ou 7,8 pour-cent au résultat de l'année précédente. Le recul était presque exclusivement attribuable à la diminution des importations. Sous l'influence de l'affaiblissement de la conjoncture, les exportations n'ont plus progressé, mais se sont maintenues à peu près au niveau de l'année précédente.



La valeur des importations s'est chiffrée à 7 335 millions de francs. Elle était de 1 112 millions ou 13,2 pour-cent plus basse qu'il y a une année. L'importation de denrées alimentaires s'est réduite de 141 millions ou 8,2 pour-cent et s'est inscrite à 1 564 millions de francs; les importations de matières premières ont accusé un recul de 737 millions ou 25,1 pour-cent et passé à 2 204 millions de francs, celles de produits fabriqués de 234 millions ou 6,2 pour-cent pour descendre à 3 567 millions de francs. La baisse de la valeur des importations s'est répartie sur les trois groupes principaux, mais c'est pour les matières premières qu'elle est la plus accentuée. Le fléchissement des entrées de matières premières dénote une réduction correspondante des stocks. Mais il ne doit pas être exclusivement imputé au revirement de la conjoncture; il convient plutôt de remarquer que, dans les premiers mois de 1957, nos importations s'étaient développées fortement en raison de la crise de Suez. La diminution de la valeur des importations tient aussi, dans une moindre mesure il est vrai, aux baisses des prix de matières premières sur les marchés internationaux et à l'effrètement des frets maritimes. Dans le groupe des produits fabriqués, le recul des importations de machines ressort particulièrement; il exprime également la tendance à limiter les investissements. Grâce aux récoltes indigènes favorables, l'importation de denrées alimentaires a sensiblement baissé.

Les exportations se sont élevées à 6 649 millions de francs et n'ont été inférieures que de 65 millions de francs ou 1,0 pour-cent à celles de l'année précédente. Ce résultat, encore favorable, est dû avant tout à un accroissement de 139 millions de francs des exportations de machines, d'instruments et d'appareils; nos ventes de produits pharmaceutiques, elles aussi, ont marqué une

forte progression de 23 millions de francs. Ces augmentations n'ont pourtant pas pu compenser le recul des exportations de montres et de produits textiles. Les exportations de montres se sont inscrites à 1 118 millions de francs et accusent un fléchissement de 185 millions de francs par rapport au résultat de l'année précédente. Au cours de la crise internationale des textiles, l'industrie textile a vu ses exportations fléchir considérablement. Elle subit en particulier la forte concurrence de l'industrie textile de l'Extrême-Orient, reconstruite et modernisée.

Des changements considérables se sont produits dans la répartition géographique des importations. Par suite avant tout de la forte réduction des entrées de matières premières, la part des pays extra-européens dans l'ensemble des importations de la Suisse a rétrogradé de 28 à 26 pour-cent. La part des pays européens a augmenté d'autant, soit de 72 à 74 pour-cent. Nos achats aux Etats-Unis d'Amérique ont subi une moins-value particulièrement forte; ils ont diminué de 1 197 millions de francs à 837 millions ou de 30 pour-cent. Sur le chiffre des exportations, 63 pour-cent sont allés vers l'Europe et 37 pour-cent vers les pays d'outre-mer contre 61 pour-cent et 39 pour-cent l'année d'avant. Des déplacements se sont également produits à l'intérieur de ces deux groupes de pays. C'est ainsi qu'en liaison avec la chute de la conjoncture en Amérique du Nord, notamment les exportations vers les Etats-Unis d'Amérique ont reculé de 765 millions de francs à 658 millions ou de 14 pour-cent.

La forte diminution des importations a conduit à un tournant dans l'évolution de la balance commerciale. Son solde passif était constamment monté depuis l'année 1954 et avait atteint en 1957 un maximum de 1 733 millions de francs. Pendant l'exercice il est tombé à 686 millions de francs; il correspond ainsi à moins des deux cinquièmes du résultat de l'année précédente. Les excédents mensuels des importations ont reculé progressivement pendant l'exercice en subissant des variations irrégulières. En octobre, la balance commerciale a même fait apparaître un solde actif. Cette évolution a provoqué un renversement de la balance des revenus qui, selon des estimations approximatives, doit s'être soldée en 1958 par un excédent de 800 à 900 millions contre un déficit de 195 millions de francs en 1957.

En raison de l'aggravation de la concurrence sur le marché international, les Chambres fédérales ont adopté à l'unanimité un projet du Conseil fédéral qui étend la garantie des risques à l'exportation.

L'année a été bonne pour l'*agriculture* suisse. Après que la période froide du printemps eut d'abord retardé la croissance des cultures, les conditions de la végétation devinrent très favorables. La récolte de fourrages, de céréales, des cultures sarclées et des légumes a été bonne. Le rendement global de la vigne a été un peu inférieur à la moyenne. En revanche, la cueillette des fruits à pépins a été surabondante. L'écoulement de ces fruits et des cultures sarclées s'est heurté à des difficultés. La situation du marché du lait a suscité des soucis particuliers. Dans les trois premiers mois, les livraisons de lait ont été considérablement plus élevées que pendant la période correspondante de 1957; pour l'ensemble de l'année, on note une augmentation de 1,4 pour-cent. Cette augmentation des livraisons de lait, due au bon approvisionnement en foin et en regain, à l'accrois-

sement du troupeau de vaches laitières et à l'emploi accru de fourrage concentré, a entraîné, dans l'hiver 1957/58, une production plus forte de beurre et de fromage, dont l'utilisation a exigé de la Confédération des moyens financiers considérables. Pour exercer une influence sur la production de lait et faire participer, au besoin, les producteurs aux dépenses engagées pour l'écoulement des produits laitiers, le Conseil fédéral a décidé de percevoir, à partir du 1^{er} mai 1958, une retenue conditionnelle de un centime par kilogramme de lait livré sur le prix payé aux producteurs; elle leur a été remboursée entièrement, parce que les livraisons de lait effectuées dans les mois d'été n'ont pas dépassé celles de la période parallèle de l'année précédente. A partir du 1^{er} novembre, le Conseil fédéral a fixé cette retenue à deux centimes, le prix de base du lait payé aux producteurs demeurant à 43 centimes. L'indice des prix des produits agricoles était, à la fin de décembre, de 103,8 (1948=100), soit de 1,3 pour-cent inférieur au niveau de l'année d'avant. En revanche, l'indice des prix des moyens de production agricoles s'est élevé de 112,3 à 115,4 ou de 2,8 pour-cent. En raison des récoltes considérables, le résultat annuel a pourtant été meilleur pour l'agriculture qu'en 1957.

L'évolution ascendante du *tourisme*, pour autant qu'elle se reflète dans le nombre des nuitées des années passées, s'est arrêtée pendant l'exercice. Les hôtels et les pensions ont enregistré 22,7 millions de nuitées, ce qui représente une diminution de 1,0 pour-cent sur les résultats de l'année précédente. Le recul de la fréquentation a affecté les mois d'été alors que, pendant la saison d'hiver 1957/58 et la saison d'automne de l'exercice, le mouvement touristique fut plus animé que dans les périodes correspondantes de 1957. L'affaiblissement était imputable à la suppression, par le Gouvernement français, des allocations de devises aux touristes, à la concurrence accrue des régions touristiques étrangères et peut-être au fléchissement de la conjoncture dans quelques pays. La diminution du chiffre des nuitées est de 1,8 pour-cent pour les touristes suisses et de 0,4 pour-cent pour les visiteurs étrangers. Elle fut de 23 pour-cent pour la clientèle française, ce qui occasionna au cours de l'été, notamment en Suisse centrale, dans l'Oberland bernois et dans les Alpes vaudoises, des réductions du chiffre de fréquentation. Le degré d'occupation des lits a relativement plus reculé que le chiffre des nuitées, parce que la construction de nouveaux hôtels a augmenté le nombre des lits disponibles.

Les *transports* effectués par les Chemins de fer fédéraux ont diminué en raison surtout de l'évolution régressive des chiffres du commerce extérieur. Le produit du trafic de marchandises en transit a enregistré des baisses considérables. Les recettes des Chemins de fer fédéraux dans le trafic des marchandises ont été de 5,9 pour-cent inférieures à celles de l'année précédente.

L'évolution des *prix* n'a suivi qu'en partie le cours habituellement observé en période de récession. Alors que les prix de gros ont poursuivi leur baisse pendant l'exercice, le coût de la vie a continué à hausser jusqu'à l'automne. Cette progression regrettable des prix à la consommation résulte du fait que des réductions de prix du commerce de gros ont été compensées par la hausse des frais dans la phase de transformation et que des prix réglementés par les autorités ont été maintenus au niveau en vigueur à la fin de 1957 ou ont même augmenté, comme c'est le cas pour le lait livré à domicile, dans nombre de localités, et pour les loyers des anciens logements.

L'indice des prix de gros, dont le mouvement reflète l'évolution des prix des produits alimentaires, des matières premières et des matières auxiliaires, mais non celle des produits manufacturés, a été en recul constant. A la fin de 1958 il s'inscrivait à 213,7 (août 1939 = 100) et il était de 3,9 pour-cent inférieur au niveau de 222,3 noté à la fin de 1957. Les marchandises importées, notamment, ont enregistré des baisses de prix; en revanche, le niveau moyen des prix de gros afférents à la production indigène n'a que peu diminué. C'est ainsi que l'indice des prix des marchandises étrangères de 217,3 était de 8 pour-cent au-dessous du niveau de l'année d'avant. L'indice des marchandises suisses calculé à la fin de 1958 se tenait à 210,7; il n'a baissé que de 0,8 pour-cent au cours de l'exercice.

Après un recul saisonnier insignifiant enregistré au commencement de l'année, l'indice des prix à la consommation a d'abord poursuivi son mouvement de hausse. La montée des prix s'est ralentie au cours du second semestre; elle a atteint en automne le niveau maximal noté jusqu'ici, soit un indice de 182,9. A la fin de l'année cet indice se montait à 182,6. Ainsi la hausse du coût de la vie intervenue en 1958 a été de 1,6 point de l'index ou 0,9 pour-cent contre 2,0 pour-cent en 1957. Les indices partiels compris dans l'indice général des prix à la consommation ont suivi des évolutions différentes. C'est l'indice des loyers qui, en progressant de 5,2 pour-cent, a le plus augmenté; sa hausse résultait de l'autorisation accordée par le Conseil fédéral de relever, dès le 1^{er} avril 1958, les loyers des anciens logements et de l'augmentation des frais de construction. L'indice du groupe «divers», qui est influencé dans une mesure déterminante par le niveau de la rétribution des prestations de service, a progressé de 2,2 pour-cent. Les dépenses pour l'alimentation ont accusé une légère réduction de 0,5 pour-cent. Une baisse des prix des articles de l'habillement a aussi freiné l'enchérissement dans le second semestre.

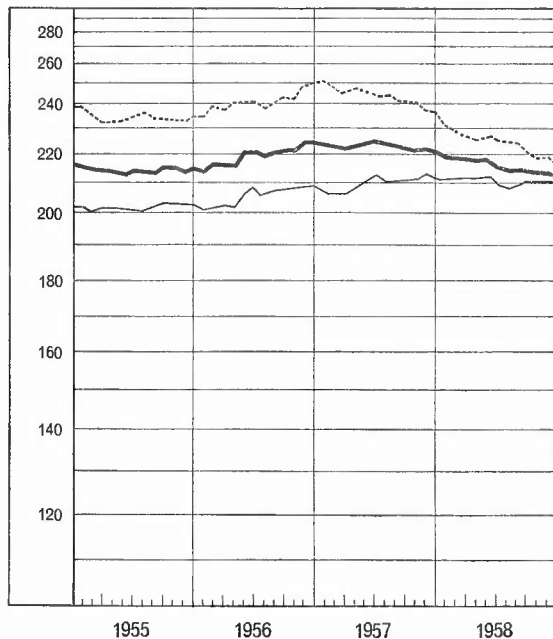
En ce qui concerne la rémunération du travail, nous ne possédons, au moment de rédiger ce rapport, que des indications sur les salaires payés dans l'industrie et dans la construction. D'après les enquêtes menées par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, ces salaires ont augmenté de 3,3 pour-cent, de la fin de septembre 1957 à la fin de septembre 1958, la rémunération aux pièces, les allocations familiales et les indemnités payées pour les heures supplémentaires n'étant pas prises en considération. L'évolution des salaires s'est un peu calmée sous l'influence de l'affaiblissement de la conjoncture. Les taux des salaires ont à vrai dire encore augmenté de 1,4 pour-cent dans le premier trimestre de 1958, mais leur augmentation n'a été que de 0,5, respectivement 0,4 pour-cent, dans les deux trimestres suivants. A ce sujet il importe de remarquer que les salaires horaires ont été en partie relevés pour compenser la diminution des gains due à la réduction du temps de travail. La durée du travail hebdomadaire des ouvriers de fabrique a diminué de 1,3 pour-cent en moyenne dans l'espace d'une année. Comme le degré d'occupation dans l'industrie a reculé en même temps de 4 pour-cent, il est probable que, malgré l'augmentation des taux des salaires horaires, la somme des salaires payés par les entreprises industrielles a plutôt rétrogradé.

Indice suisse des prix de gros

Août 1939 = 100

— Indice général
 — Marchandises suisses
 - - - - - Marchandises étrangères

Echelle logarithmique

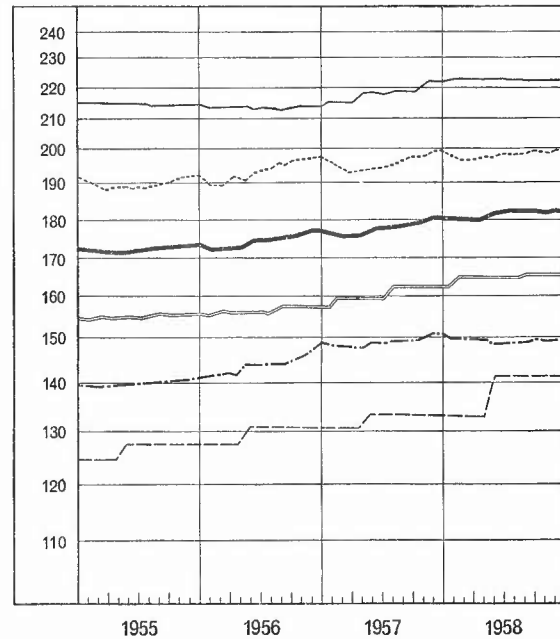


Indice des prix à la consommation

Août 1939 = 100

— Indice général
 — Denrées alimentaires
 — Habillement
 - - - - - Chauffage et éclairage
 - - - - - Loyer
 — Divers

Echelle logarithmique



Dans son ensemble, la forte demande de *biens de consommation* a soutenu la conjoncture, bien qu'elle se soit elle-même ressentie du ralentissement de l'activité économique. En moyenne mensuelle, les chiffres d'affaires du commerce de détail ont encore dépassé de 2,3 pour-cent en valeur le niveau de l'année précédente. Après avoir surpassé nettement, jusqu'en mai, les résultats correspondants de 1957, ils ne les ont que légèrement dépassés dans la suite. A côté de l'affaiblissement des forces d'impulsion dans le secteur des salaires, le recul de l'emploi et la stagnation du tourisme étranger ont contribué à cette évolution.

Dans le domaine des *finances publiques*, l'événement le plus important a été l'adoption, par le peuple et les cantons, d'un nouveau régime constitutionnel des finances fédérales; de longs efforts ont ainsi abouti, tout au moins temporairement. L'impôt anticipé et les droits de timbre extraordinaires ont été inscrits à titre permanent dans la Constitution. Quant à la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires, de l'impôt pour la défense nationale et de l'impôt sur la bière, elle a été prolongée de six ans; en même temps les bases de taxation et les taux ont été révisés. Ont été supprimés l'impôt sur le luxe et, dans l'impôt pour la défense nationale, l'impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques. Le taux de l'impôt anticipé a été augmenté de 2 pour-cent et le droit de timbre sur les coupons réduit d'autant.

Le budget de la Confédération pour 1958 prévoyait 2715 millions de francs aux recettes et 2267 millions aux dépenses, soit un boni de 448 millions de francs dans le compte financier.

Comme le compte des modifications de la fortune envisageait un excédent de dépenses de 132 millions, le boni inscrit au budget s'élevait à 316 millions de francs. Le produit des recettes fiscales, évalué à 2302 millions de francs, a dépassé ce chiffre de 126 millions de francs. Toutefois la progression des dépenses a été plus rapide que celle des recettes. Aussi le boni effectif doit-il être bien inférieur au montant figurant au budget. En vue d'éteindre des dettes et de réduire la charge du service des intérêts, la Confédération a remboursé trois emprunts venus à échéance, représentant ensemble 595 millions de francs. A la suite de dépenses militaires plus élevées, de subventions plus nombreuses à l'agriculture, de l'augmentation des dépenses pour le personnel et des contributions de caractère social, le budget de la Confédération pour 1959 n'accuse plus qu'un boni net insignifiant. Les comptes des cantons et des communes font apparaître, eux aussi, un accroissement continu des dépenses. Cette tendance à des déficits plus fréquents et plus élevés dans les finances publiques inspire des appréhensions pour l'avenir.

UNION EUROPÉENNE DE PAIEMENTS

En juin 1958, il a été décidé de proroger l'Union européenne de paiements pour une année, en maintenant le système en vigueur pour le règlement des excédents et des déficits mensuels; les soldes résultant de la compensation multilatérale devaient donc être réglés à raison de 75 pour-cent par de l'or ou des dollars et de 25 pour-cent par l'octroi de crédits.

Les réductions des tarifs douaniers et l'augmentation des contingents qui, aux termes du Traité de Rome instituant une Communauté économique européenne, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1959, font peser, sans l'institution simultanée d'une zone de libre échange, une grave menace sur les intérêts économiques de la Suisse. Pour permettre à notre pays de se défendre contre une politique économique discriminatoire éventuelle de la part de la Communauté économique européenne et de recouvrer, au besoin, la liberté d'action dans la réglementation du trafic des paiements intra-européens, le Conseil fédéral, se fondant sur un arrêté de l'Assemblée fédérale du 18 juin 1958, s'est réservé le droit, lors de la prorogation de l'Union européenne de paiements, de réexaminer avant la fin de l'année la question de la participation de la Suisse à l'Union au delà du 31 décembre 1958. Vers la fin de novembre, le Département fédéral de l'économie publique a fait savoir qu'en raison de la poursuite des négociations sur l'institution d'une zone de libre échange, la Suisse ne ferait pas usage de la clause de retrait.

Le passage à la convertibilité extérieure de leur monnaie, décidé par les principaux membres de l'Union, a entraîné, le 27 décembre 1958, la dissolution de l'Union européenne de paiements.

En 1958, les compensations de la Suisse avec cette institution se sont soldées pendant neuf mois par des déficits; seuls les mois de juillet et d'août et la période allant du 1^{er} au 27 décembre 1958 se sont terminés par des excédents. A la fin de février, et pour la première fois depuis novembre 1950, la Suisse a passé du groupe des Etats créditeurs dans celui des débiteurs. Toutefois, pour le règlement du 25 pour-cent de ses déficits, elle n'a pas recouru au crédit de l'Union,

mais a fait usage des dispositions de l'article 11 d de l'Accord, autorisant une partie contractante à couvrir un déficit entièrement par de l'or. En revanche, dans les mois où les compensations ont laissé un excédent comptable en faveur de la Suisse, l'Union l'a réglé entièrement par de l'or. A partir de la fin de février 1958, les accords de consolidation bilatéraux conclus en 1954 et 1956 avec six Etats membres furent suspendus pour le temps où notre pays était débiteur de l'Union européenne de paiements. En janvier et en février, les remboursements faits en vertu de ces accords s'étaient montés à 9,9 millions de francs.

Le total des déficits dans le trafic courant de compensation – compte tenu du paiement des intérêts – s'est élevé à 478,2 millions de francs. En regard de ce découvert, les excédents ont atteint 178,8 millions de francs, de sorte que le déficit net a été de 299,4 millions de francs. Il a été réglé par des versements de la Suisse en or et en dollars et par l'utilisation du solde de l'avance de la Confédération, déduction faite des amortissements. Comme notre balance des revenus dans les relations avec la zone UEP était à peu près en équilibre, un déficit de 300 millions de francs environ devait surprendre. Il est attribuable, pour la majeure partie, aux crédits à court terme et aux placements de nos banques à l'étranger.

En 1958, la Suisse a accordé à l'Union européenne de paiements un crédit spécial de 6 millions de dollars en corrélation avec l'aide financière apportée à la France et, dans le cadre d'une action financière entreprise par les Etats de l'OECE en faveur de la Turquie, un crédit de 1,5 million de dollars à ce pays.

ACCORD MONÉTAIRE EUROPÉEN

En vertu des statuts de l'Union européenne de paiements, des membres qui détenaient ensemble 50 pour-cent au moins du total des quotas pouvaient demander à n'importe quel moment la dissolution de l'Union européenne de paiements et la mise en vigueur de l'Accord monétaire européen conclu en août 1955 par les 17 pays membres de l'OECE. Le 27 décembre 1958, le Secrétaire général de l'OECE a notifié aux pays membres de cette institution qu'une série de pays, la Grande-Bretagne en tête, avaient décidé d'introduire la convertibilité en dollars de leurs monnaies, telle qu'elle est définie à la page 4 de ce rapport, et de mettre simultanément en vigueur l'Accord monétaire européen. Le quorum requis à cet effet était atteint. En conséquence, l'Union européenne de paiements a pris fin ce jour-là et l'Accord monétaire européen est entré en vigueur.

Cet accord a institué un Fonds européen et un système multilatéral de règlements. Ce système doit faciliter le service des paiements dans les monnaies et entre les zones monétaires des pays membres. Il prévoit à cet effet une compensation périodique des créances et des dettes des partenaires et des possibilités de financement temporaires entre les dates de règlements (périodes comptables). Toutefois les règlements entre Etats dont la monnaie est convertible s'effectueront sans doute dans une large mesure par des opérations sur les marchés libres de devises, en dehors du mécanisme de compensation de l'Accord monétaire européen. La compensation réciproque s'étendra essentiellement aux montants que chaque partie contractante est tenue de mettre à la

disposition de tout autre pays partenaire dans l'intervalle de deux règlements, à titre de financement intérimaire et à concurrence d'un maximum convenu, ainsi qu'aux soldes des comptes tenus en vertu d'accords bilatéraux encore existants.

Afin de limiter les fluctuations de sa monnaie, chaque partie contractante est tenue de fixer des cours acheteur et vendeur pour l'or, le dollar des États-Unis ou une autre monnaie, et de notifier ces cours à la Banque des Règlements Internationaux, qui est l'Agent d'exécution de l'Accord monétaire, et aux autres parties contractantes. Le Fonds européen réglera en dollars des États-Unis la créance nette de chaque partie contractante au terme de chaque période comptable; toute dette nette sera payée par un versement au Fonds dans la même monnaie.

Le Fonds européen a pour objet, d'une part, de faciliter le fonctionnement du nouveau système des règlements et, d'autre part, de fournir des crédits aux parties contractantes pour les aider à faire face à des difficultés temporaires dans leurs balances des paiements. Mais les crédits ne sont plus octroyés automatiquement; ils sont subordonnés à une décision de l'OECE. Leur durée est limitée en principe à deux ans. Les avances sont faites et remboursées en or. Le capital du Fonds européen est fixé à 600 millions de dollars. Un montant de 272 millions est transféré au Fonds par l'Union européenne de paiements et 328 millions représentent les contributions des parties contractantes; celle de la Suisse est de 21 millions de dollars. Les contributions doivent être versées en or; elles seront payées dans la mesure requise pour permettre au Fonds de remplir ses obligations en tout temps.

R É S E R V E S M O N É T A I R E S E T M A R C H É D E S D E V I S E S

Un fort afflux de fonds a caractérisé la situation monétaire de la Suisse en 1958. Cet afflux a toutefois suivi un rythme irrégulier. Après que l'avoir en or et en devises eut diminué du commencement de l'année au milieu de mars, la balance des devises a enregistré au printemps et en été des excédents considérables qui accrurent nos réserves monétaires de près d'un milliard de francs jusqu'au commencement de l'automne. Dans le dernier trimestre, ces réserves monétaires fléchirent de nouveau.

A la fin de 1957, les *réserves monétaires* se montaient à 8 165 millions de francs. Lors du relevé du 23 septembre 1958, elles accusèrent un maximum absolu de 8 899 millions de francs, ce qui représentait une augmentation de 1 109 millions ou 14,2 pour-cent dans l'espace d'une année. A la fin de l'exercice, l'avoir en or et en devises atteignait 8 890 millions de francs, dépassant ainsi de 725 millions ou 8,9 pour-cent le chiffre de la fin de 1957. Comme, en règle générale, la banque d'émission a converti en or les entrées nettes de dollars et qu'elle a cherché en outre à réduire dans une certaine mesure son avoir en devises, la progression des moyens monétaires s'est traduite par un accroissement de 946 millions de francs de l'encaisse-or, qui a atteint 8 329 millions de francs, alors que les réserves en devises ont diminué de 221 millions pour s'inscrire à 561 millions de francs.

Le fléchissement des réserves monétaires dans les premiers mois de l'année a été notamment provoqué par le règlement de déficits mensuels élevés que la Suisse a enregistrés dans les compensations avec l'Union européenne de paiements. L'important afflux de devises qui suivit a été une conséquence de la diminution de nos importations de marchandises, qui entraîna une forte réduction du passif de la balance du commerce et, par là, rendit active la balance des revenus. Cet afflux reflétait aussi le rapatriement de capitaux retirés notamment des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que l'entrée de capitaux étrangers causée par les troubles politiques, dans la mesure où ces fonds étaient transformés en francs suisses. Le rapatriement de capitaux suisses était principalement dû à la forte baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis d'Amérique et au niveau élevé des taux pratiqués en Suisse comparativement à ceux de ce pays. La nouvelle montée des taux qui accompagna, dans les derniers mois de l'exercice, le revirement de la conjoncture aux Etats-Unis d'Amérique eut pour effet, à une époque où les taux baissaient sur le marché suisse de l'argent et des capitaux, de renverser le mouvement des capitaux.

La Confédération a cédé à la Banque nationale le solde de son avoir en or de 50 millions de francs; elle a aussi liquidé une partie de ses placements en dollars à court terme. L'avoir en or et en dollars de la Confédération et de la Banque nationale a passé de 8 692 millions à 9 167 millions de francs dans le courant de l'année.

Les mouvements des cours sur le *marché des devises* ont été en partie influencés par les événements politiques extérieurs.

Du début de 1958 jusqu'à l'introduction de la convertibilité extérieure des principales monnaies européennes, peu avant la fin de l'année, le dollar américain a le plus souvent oscillé près de la limite inférieure de cours, soit 4,2850, maintenue par la Banque nationale. Il s'en est détaché temporairement au commencement de l'exercice ainsi que dans le quatrième trimestre; à la fin d'octobre, il a atteint son cours le plus haut, soit 4,30. Le dollar canadien a subi l'influence de mouvements de capitaux entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Après être monté sans interruption de 4,35 au début de janvier à 4,47 à la fin de juillet, il est descendu jusqu'à 4,36¹/₈ au milieu de septembre, puis il est remonté pour atteindre 4,44. Depuis avril, le cours à vue de la livre sterling était inférieur à la parité de 12,24. A la suite des troubles qui avaient éclaté dans le Proche-Orient, il a rétrogradé en été jusqu'à 12,17¹/₄. Au milieu de décembre, des rumeurs qui couraient sur l'intention prêtée à la Suisse de se retirer de l'Union européenne de paiements et l'attente du passage imminent de la Grande-Bretagne à un régime de convertibilité partielle firent tomber le cours de la livre à 12,16. L'évolution du cours de la livre transférable a été particulièrement remarquable. Son cours s'est progressivement amélioré et rapproché de plus en plus du cours officiel de la livre par rapport au dollar américain. Jusqu'en novembre, le franc français a été en général traité légèrement au-dessous du cours moyen. En décembre, en liaison avec des opérations spéculatives qui escomptaient une dévaluation, il est tombé à la limite inférieure de cours. Le mark allemand n'est descendu au-dessous de la parité qu'au commencement de l'année et dans les jours précédant Noël. Quant aux autres monnaies européennes importantes, leurs cours n'ont

varié que dans d'étroites limites jusqu'au milieu de décembre; ensuite elles se sont affaiblies lors du mouvement général des monnaies de l'UEP qui ont anticipé en partie les événements en préparation.

L'introduction de la convertibilité de leurs monnaies en dollars, décidée par la plupart des pays signataires de l'Accord monétaire européen, a posé à la Suisse un problème particulier en ce qui concerne la formation des cours des devises. Il existait en Suisse, pour les monnaies des principaux pays de l'Union européenne de paiements et pour le dollar, deux niveaux de cours séparés l'un de l'autre. C'est ainsi que les cours moyens, fixés dans les accords de paiements conclus avec les pays membres de l'Union, étaient fondés sur une parité du franc suisse avec le dollar égale à 4,3728, les banques d'émission étant convenues d'appliquer dans les opérations d'arbitrage une marge de $\frac{3}{4}$ pour-cent au-dessus et au-dessous de ces cours moyens. Quant au service des paiements entre la Suisse et la zone dollar, exception faite de quelques brèves interruptions, il s'effectuait sur la base du cours acheteur de 4,2850 pratiqué par la Banque nationale; du fait que ce cours acheteur pour le dollar était de 2 pour-cent environ au-dessous de la parité, il existait en Suisse une différence de cours du même ordre entre les monnaies UEP et le dollar. Sous le régime de l'Union européenne de paiements, ces deux niveaux de cours ne pouvaient se rapprocher parce que, d'une part, les monnaies de nos partenaires n'étaient pas convertibles en dollars et que, d'autre part, les montants en francs qui leur revenaient en Suisse dans le cadre de l'Union ne pouvaient être transformés en dollars. Le passage de treize membres de l'Accord monétaire européen à la convertibilité extérieure a fait tomber la barrière qui séparait la zone dollar de la zone UEP. Il devait forcément en résulter un ajustement des deux niveaux de cours et, partant, une modification des cours des monnaies étrangères en Suisse. Les limites entre lesquelles cet ajustement peut s'accomplir sont déterminées en premier lieu par les cours acheteur et vendeur de la Banque nationale suisse pour le dollar. Après avoir examiné les questions monétaires et économiques que posait le problème des cours de change, la Banque a fixé à 4,2950 la limite inférieure pour l'achat de dollars et à 4,45 la limite supérieure pour la vente de dollars. Il en résulte un léger rétrécissement de la marge qui existait jusqu'alors entre les cours acheteur et vendeur extrêmes (4,2850 et 4,46). La limite inférieure choisie pour le dollar concorde avec le prix de l'or à New-York, compte tenu de la handling charge (frais de manutention) perçue par la Banque de Réserve Fédérale à New-York et des frais d'expédition et d'assurance, plus faibles qu'autrefois, pour le transport d'or de New-York à Berne. Mais, comme le cours du dollar en Suisse se règle principalement sur le prix de l'or à Londres et que le transport d'or de Londres et d'autres places européennes en Suisse coûte moins que le transport à partir de New-York, le cours du dollar s'est établi au-dessus de la limite inférieure de 4,2950.

Pendant les derniers jours de l'exercice, les cours de change en Suisse se sont adaptés aux conditions modifiées. Tout en subissant des variations irrégulières, le cours du dollar est monté à 4,30/4,31 environ; abstraction faite du franc français, les monnaies des pays signataires de l'Ac-

cord monétaire ont, conformément aux prévisions, enregistré à la fin de l'année des reculs allant de 1 à 1½ pour-cent par rapport aux cours cotés avant Noël.

Une vive activité a régné sur les *marchés internationaux de l'or*. Les prix de l'or en lingots ont toujours été supérieurs à la parité américaine de 35 dollars l'once de fin. En liaison avec les tensions politiques survenues dans le Proche et l'Extrême-Orient et avec l'attente, par les spéculateurs, d'une élévation du prix de l'or, les cours cotés à Londres sont montés temporairement jusqu'à 35,14 dollars, soit le niveau le plus haut enregistré depuis le mois de mars 1954, où le libre commerce de l'or fut de nouveau autorisé sur le marché de Londres. En Suisse, le prix de l'or en lingots a varié entre 4 830 et 4 840 francs le kilogramme de fin entre la fin de janvier et la fin de septembre 1958. Vers la fin d'octobre, il a progressé à 4 852,50 francs pour retomber à 4 836 francs, niveau auquel il s'est maintenu jusqu'à Noël. Dans les derniers jours de l'exercice, à la suite de la hausse du prix du dollar en Suisse, le prix du lingot d'or est monté à 4 860 francs, soit juste au-dessous du cours d'achat de 4 869,80 francs pratiqué par la Banque nationale.

Lors du passage à la convertibilité en dollar, les parités des monnaies des pays signataires de l'Accord monétaire européen, hormis le franc français, n'ont pas été modifiées. Dans le cadre des mesures qu'elle a édictées pour assainir sa situation financière et monétaire, la France a dévalué son franc de 14,93 pour-cent. En conséquence, la parité du franc français avec le dollar américain est montée de 420 à 493,706 francs français. La Banque de France a annoncé comme limite supérieure de cours 497,40 et comme limite inférieure 490. La parité avec le franc suisse s'établit à 0,8857 pour 100 unités monétaires françaises, le cours acheteur le plus bas en Suisse à 0,8635 et le cours vendeur le plus élevé à 0,90815. A la fin de l'année, le franc français était coté à 0,8785 contre 1,0334 dans les jours précédant Noël. La nouvelle parité du franc français par rapport au dollar, parité qui correspond à une teneur en or de 1,8 milligramme de fin, a été notifiée au Fonds monétaire international.

En outre, l'Argentine, la Bolivie et le Chili ont dévalué leurs monnaies. Le Pérou a introduit un régime de cours flexibles; le Vietnam a revalorisé la piastre par rapport au franc français. Des dévaluations partielles ont eu lieu au Brésil, en Islande et en Turquie, en ce sens que les cours des devises étrangères ont été relevés pour des catégories déterminées de biens d'importation, alors que des primes étaient allouées aux exportateurs sur le produit en devises de leurs ventes à l'extérieur.

Déjà avant d'introduire la convertibilité de leurs monnaies en dollars, divers pays, en particulier le Danemark, la France, la Hollande et la Suède, avaient atténué ou même aboli certaines restrictions dans le service des paiements avec l'étranger. La République fédérale d'Allemagne avait supprimé le «mark-capital libéré» et permis l'importation de capitaux et l'achat de papiers-valeurs allemands par des étrangers, contre paiement en devises libres ou en marks allemands entièrement convertibles. En outre, après avoir abrogé, déjà avant le tournant de 1957/58, les mesures restreignant les investissements de capitaux à l'extérieur, elle a autorisé, au début de

l'exercice, tous les résidents à entretenir des comptes en monnaies étrangères dans des établissements bancaires à l'étranger. La Grande-Bretagne a permis la libre importation de billets de banque libellés en livres. L'Italie a libéré l'importation et l'exportation de billets de banque et de papiers-valeurs indigènes et étrangers et simplifié le service des paiements financiers. L'Autriche a élargi la possibilité d'emploi d'avoires en schillings bloqués et en a permis le libre transfert dans des pays de la zone de l'OECE.

Le crédit du Fonds monétaire international a été mis à contribution par l'Afrique du Sud, le Brésil, la France, la Turquie et la Yougoslavie. En outre, ce Fonds a prêté son appui à l'Afrique du Sud, à la Bolivie, au Chili, à la Colombie, à Haïti, au Nicaragua, au Pakistan, au Paraguay, au Pérou, au Salvador et au Soudan en leur accordant des crédits d'assistance.

CRÉDIT DE LA BANQUE D'ÉMISSION ET VOLUME MONÉTAIRE

L'afflux de dollars a entraîné une augmentation correspondante du volume monétaire. Toutefois la création de francs a été inférieure de 214 millions à l'accroissement des réserves monétaires, parce que l'octroi de crédits par la banque d'émission a subi une diminution remarquable.

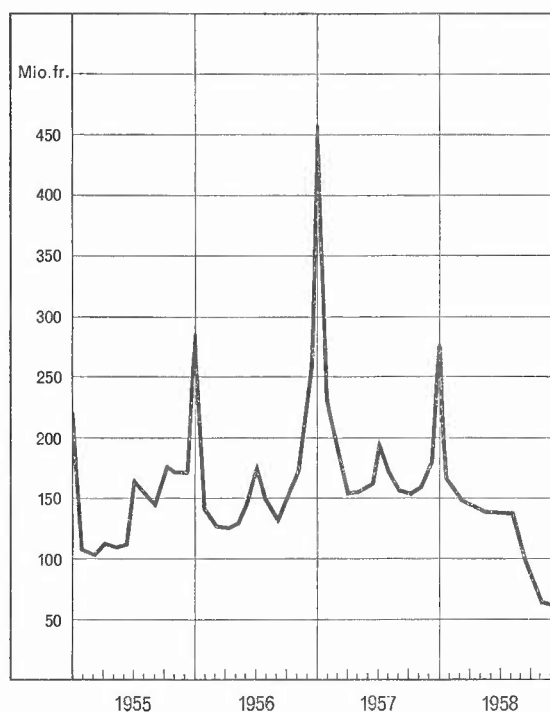
En 1958, la situation des marchés du crédit a été plus favorable que l'année précédente. Alors qu'en 1957 l'octroi de nouveaux crédits et les placements avaient fréquemment causé des difficultés aux banques, l'apport considérable de nouveaux fonds par le public leur a permis, pendant l'exercice, de fournir aisément, et sans recourir à la banque d'émission, les capitaux dont l'économie et le secteur public avaient besoin; en même temps elles ont été à même d'accroître considérablement leurs réserves liquides.

Le 31 décembre 1957, le *crédit de la banque d'émission* était mis à contribution pour un montant de 278 millions de francs. En janvier 1958 la liquidation d'avances sur nantissement, l'encaissement d'obligations escomptées et la remise sur le marché d'effets d'organismes de la Confédération réescomptés avant le tournant de l'année, ont réduit ce crédit dans une mesure considérable et l'ont ramené à 165 millions de francs. Jusqu'à la fin de juillet, la courbe des crédits a continué à baisser légèrement pour descendre jusqu'à 66 millions de francs dans les mois suivants, surtout en raison de la cession aux banques d'effets relatifs aux stocks obligatoires. Le besoin d'argent habituellement ressenti par les banques vers la fin de l'année a fait remonter à 80 millions de francs le recours à la banque d'émission qui était ainsi inférieur de 198 millions de francs ou 71 pour-cent au niveau qu'il accusait une année auparavant. Des crédits accordés au 31 décembre 1958, 58 millions concernaient le portefeuille suisse et 22 millions les avances sur nantissement.

A la fin de l'année, le *portefeuille des effets suisses* contenait pour 4 millions de francs d'effets commerciaux, pour 52 millions d'effets afférents aux stocks obligatoires et pour 2 millions d'obligations escomptées. Les opérations d'escompte ont atteint 834 millions de francs pour l'année entière contre 1117 millions en 1957. Au cours de l'exercice, les crédits accordés par la Banque

Montant des crédits accordés par la Banque nationale suisse

En fin de mois
Portefeuille effets sur la Suisse (y compris les rescriptions remises
par le marché pour réescompte) et avances sur nantissement



nationale suisse pour financer la création de stocks obligatoires se sont réduits de 80 millions de francs. Le montant des effets de stocks cédés aux banques a été de 66 millions de francs. A la fin de l'exercice, 2704 contrats relatifs à la création de stocks étaient en cours; les banques participaient à leur financement pour 527 millions de francs contre 473 millions douze mois auparavant.

Le contact plus lâche de la banque d'émission avec le marché s'est aussi manifesté dans les *avances sur nantissement* dont le montant est tombé à 10 millions de francs en chiffre rond déjà à la fin de janvier 1958 pour se maintenir à ce bas niveau presque jusqu'à la fin de l'exercice. Les besoins de fin d'année l'ont fait remonter légèrement. Mais les nouveaux prêts lombards accordés en 1958 n'ont atteint au total que 217 millions de francs contre 560 millions l'année précédente.

L'accroissement de l'argent créé par la banque d'émission s'est traduit à raison de deux tiers par l'augmentation des engagements à vuc et d'un tiers par celle de la circulation des billets.

De même que l'expansion extraordinaire de la *circulation des billets* dans le premier semestre de 1957 avait été un signe marquant de l'évolution inflationniste de la conjoncture, de même la faible augmentation de l'émission des billets intervenue jusqu'à l'automne 1958 fut un indice de son fléchissement. Sitôt après le tournant de 1957/58, on assista à un reflux massif de billets qui ramena le montant de la circulation de 5931 millions à 5277 millions de francs au milieu de février 1958. Durant les mois suivants, l'émission des billets évolua dans le calme; du milieu d'avril au milieu de juillet - et cela pour la première fois depuis octobre 1950 - elle descendit même au-dessous du niveau correspondant de l'année précédente. La reprise du trafic touristique

en automne et un besoin accru d'argent ressenti par l'économie et la population provoquèrent une nouvelle progression, marquée surtout vers la fin de l'année, qui porta le niveau de la circulation fiduciaire au-dessus de celui de l'année précédente. A la fin de l'exercice, l'émission des billets se chiffrait à 6109 millions de francs; elle dépassait ainsi de 178 millions de francs ou 3,0 pour-cent le niveau noté une année auparavant. Ce taux d'accroissement avait été de 2,1 pour-cent en 1957 mais de 5,3 pour-cent en 1956.

Le 1^{er} octobre 1958, la Banque nationale suisse a procédé au rappel des anciens billets de banque de 1000, 500, 100 et 50 francs. Elle a pu prendre cette mesure sans troubler le service des paiements, puisque, à cette date, les nouveaux billets de même valeur mis en circulation le 14 juin 1957 avaient déjà remplacé les quatre cinquièmes des anciens billets des émissions 1911/12. Conformément aux dispositions légales, les anciennes coupures seront acceptées en paiement par les caisses publiques de la Confédération jusqu'au 31 mars 1959; pour sa part, la Banque nationale est tenue de les échanger à leur valeur nominale jusqu'au 30 septembre 1978.

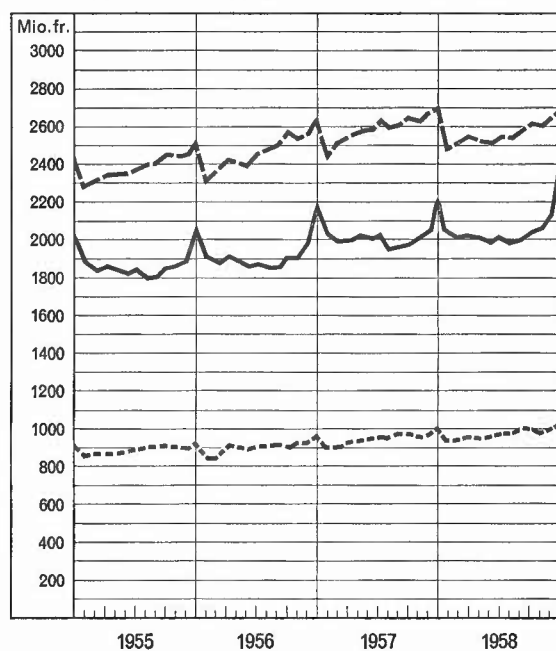
On a parfois émis l'opinion que l'amélioration des taux servis aux dépôts d'épargne et des rendements sur le marché des obligations, ainsi que le rappel des billets avaient fait reparaître des billets thésaurisés. Mais, dans son ensemble, cette rentrée de billets semble avoir été plutôt modérée. Elle aurait dû se traduire par une diminution des grandes coupures dans la circulation globale, parce que les vagues de thésaurisation ont toujours abouti à un accroissement du pourcentage de ces coupures. Or un déplacement de ce genre ne s'est pas produit, puisque, en atteignant 28,28 pour-cent le 31 décembre 1958, les coupures de 1000 francs formaient une part de la circulation des billets même plus forte qu'il y a une année (26,76 pour-cent). Dans une augmentation de l'ensemble de la circulation de 178 millions de francs, le montant des billets de 1000 francs a progressé de 141 millions de francs. En général les pourcentages des autres coupures n'ont que peu varié. Les petites coupures de 5, 10 et 20 francs constituaient 8,88 pour-cent de l'émission à la fin de l'année contre 8,95 pour-cent une année avant. La part en valeur des billets de 50 francs est tombée de 8,13 à 8,09 pour-cent. Pour les billets de 100 et de 500 francs, la comparaison des chiffres dénote également un recul. A la fin de 1958, les billets de 100 francs formaient 44,23 pour-cent des billets émis contre 45,52 pour-cent douze mois auparavant, et 10,52 pour-cent concernaient la coupure de 500 francs contre 10,64 pour-cent. Les écus et les billets de 10 francs ont remplacé dans une mesure accrue les coupures de 5 francs en circulation.

L'extension extraordinaire des *engagements à vue* de la banque d'émission donne une idée impressionnante du passage de la pénurie à la liquidité sur le marché de l'argent. Après l'accroissement habituel au début de l'année, qui s'était manifesté par une progression de 2393 millions, à la fin de 1957, à 2500 millions de francs en chiffre rond à la fin de mars 1958, les avoirs à vue auprès de la banque d'émission ont atteint leur niveau annuel le plus élevé le 15 août, soit 3447 millions de francs; cela équivaut à une augmentation de 1198 millions de francs dans l'espace d'une année. Dans la suite, ces fonds diminuèrent, parce que les banques

Répartition des billets en circulation

En fin de mois

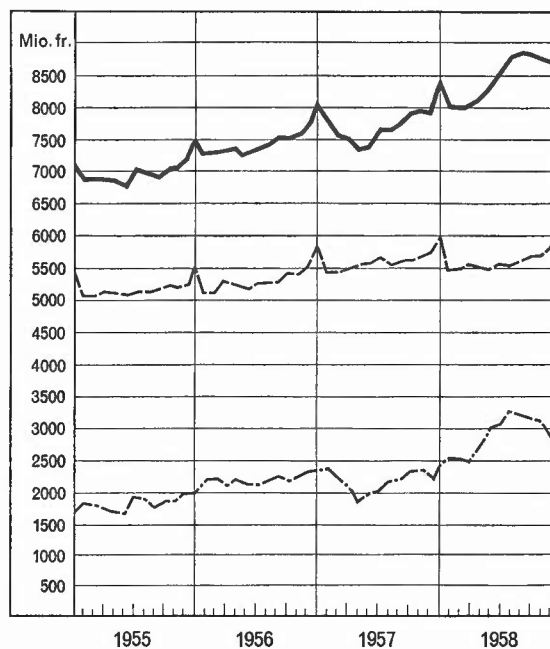
— Coupures de 1000 et 500 francs
 - - - Coupures de 100 francs
 - - - - Coupures de 50, 20, 10 et 5 francs



Billets et engagements à vue

En fin de mois

— Billets en circulation
 - - - Engagements à vue
 — Total



placèrent à court terme des liquidités aux Etats-Unis d'Amérique et dans quelques pays européens. Mais les engagements à vue demeurèrent élevés; à la fin de l'année ils se montaient à 2726 millions de francs. Mesurée par rapport au niveau correspondant de l'année précédente, leur expansion était de 13,9 pour-cent contre 4,7 pour-cent en 1957. Leur composante numériquement la plus importante, à savoir les avoirs des comptes de virements appartenant à l'économie (banques, commerce et industrie), a augmenté dans une mesure plus forte que l'ensemble des engagements à vue. Ces avoirs ont atteint au milieu d'août le niveau maximal absolu de 3089 millions de francs. Au 31 décembre 1958, ils s'élevaient à 2541 millions de francs et dépassaient ainsi de 38,8 pour-cent leur niveau correspondant de l'année précédente. L'amortissement de dettes de la Confédération a contribué à l'extension des avoirs de l'économie en comptes de virements; il s'est reflété aussi dans le recul des avoirs de la Confédération qui sont tombés de 471 millions à 106 millions de francs. Compris entre 16 et 18 millions de francs en chiffre rond, les avoirs en comptes de dépôt sont demeurés stables. Le montant des avoirs des comptes afférents au service des paiements avec l'étranger a fléchi de 75 millions à 61 millions de francs.

MARCHÉ DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX

Le marché suisse de l'argent et des capitaux a connu une augmentation forte et continue de la liquidité. Après que le marché de l'argent eut bénéficié d'un allègement sensible, déjà dans le second semestre de l'année 1957, et qu'une détente se fut produite également vers le tournant de l'année dans quelques secteurs du marché des capitaux, le processus de liquidité non seulement s'est poursuivi en 1958, mais il s'est étendu à tous les domaines du marché. Cette augmentation des disponibilités a eu pour causes essentielles le retour d'excédents dans la balance des revenus, le rapatriement de capitaux suisses, le remboursement de dettes de la Confédération, la liquidation de crédits bancaires consécutive à la réduction des stocks et l'afflux de capitaux étrangers. Une volonté plus forte d'épargner a probablement aussi contribué dans une certaine mesure à accroître l'offre de moyens financiers. Le recul des dépenses d'investissement de l'économie privée et un ralentissement temporaire de la construction de logements ont entraîné une diminution de la demande d'argent.

Le mouvement des *avoirs en comptes de virements des banques* à la banque d'émission donne une idée claire de la liquidité qui a régné sur le marché de l'argent. Au début de l'année, ces disponibilités se montaient à 1 609 millions de francs. Elles progressèrent à une cadence rapide jusqu'au milieu d'août où elles atteignirent le maximum absolu de 2 786 millions de francs, dépassant ainsi de 1 121 millions ou 67 pour-cent le niveau noté une année auparavant. Tous les groupes de banques, mais surtout les banques cantonales et les grandes banques, ont participé au puissant accroissement des moyens. L'approvisionnement surabondant diminua légèrement ensuite, mais, à la fin de l'année, les avoirs en comptes de virements des banques à la banque d'émission, soit 2 259 millions, étaient encore supérieurs de 650 millions de francs ou 40 pour-cent au montant correspondant de l'année précédente. L'augmentation aurait été encore plus considérable si les banques n'avaient pas placé une partie de leurs liquidités à court terme à l'étranger.

Le remboursement de trois *emprunts fédéraux* venus à échéance déversa sur le marché une somme de 595 millions de francs. Les remboursements de 295 millions au total, effectués le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin, favorisèrent le processus de liquidité qui était souhaitable dans le premier semestre en raison du fléchissement de la conjoncture. Lorsque 300 autres millions de francs vinrent au remboursement, le 1^{er} novembre, la Confédération et la banque d'émission, considérant le nouvel et fort accroissement de la pression de la liquidité, jugèrent indiqué de retirer du marché 100 millions de francs en plaçant des rescriptions de la Confédération. Du montant de 465 millions de francs des rescriptions fédérales échues pendant l'exercice, 457 millions furent renouvelés et 8 millions remboursés. Les rescriptions nouvellement émises se montèrent à 34 millions de francs; ainsi la dette globale de la Confédération à ce titre, augmentant de 126 millions, a passé à 831 millions de francs. Au cours de l'exercice, les dettes fédérales se sont réduites de 511 millions de francs en tout; ce montant comprend, outre les remboursements d'emprunts et les modifications intervenues dans l'état des rescriptions, l'extinction de créances inscrites au

livre de la dette et l'amortissement d'emprunts de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux par tirage au sort. L'année précédente, la Confédération avait amorti des dettes d'un montant de 668 millions de francs, y compris des remboursements extraordinaires.

La liquidité du marché a trouvé son expression dans la baisse des taux d'intérêt avant tout sur les marchés à moyen et à long terme, alors qu'une partie seulement des *taux d'intérêt sur le marché de l'argent* ont subi des changements. Les taux officiels de la banque d'émission – le taux de l'escompte de $2\frac{1}{2}$ pour-cent et le taux pour les avances sur nantissement de $3\frac{1}{2}$ pour-cent – ont été maintenus au niveau où ils avaient été portés le 15 mai 1957; le taux de l'escompte privé, de $2\frac{1}{2}$ pour-cent, est resté au niveau du taux officiel. Les taux appliqués pour l'escompte d'effets afférents à la constitution de stocks sont, eux aussi, demeurés les mêmes. Ils se montaient à 2 pour-cent pour les stocks de produits alimentaires et de denrées fourragères et à $2\frac{1}{2}$ pour-cent pour les stocks d'autres marchandises. En revanche, le taux pour l'argent au jour le jour a fléchi de 2 pour-cent à $1\frac{3}{4}$ pour-cent peu après le début de l'année; au milieu d'avril, il est descendu à 1 pour-cent et s'y est maintenu jusqu'à la fin de l'exercice. Pour les dépôts à trois mois, les grandes banques ont encore bonifié, dans le dernier trimestre, un intérêt de $1\frac{1}{8}$ pour-cent contre $2\frac{1}{2}$ à $2\frac{3}{4}$ pour-cent à la fin de 1957. Lors de l'émission de rescriptions, les taux furent réduits afin d'être adaptés à l'évolution du marché. En octobre et en novembre, les taux appliqués étaient de $1\frac{1}{2}$, $1\frac{3}{4}$ et 2 pour-cent pour des délais de remboursement de 1, $1\frac{1}{2}$ et 2 ans, contre 2, $2\frac{1}{4}$ et $2\frac{3}{8}$ pour-cent une année auparavant.

Un revirement s'est produit dans les *taux du marché à moyen et à long terme* et leur évolution a été différente suivant les secteurs. On a constaté un recul considérable des taux qui avaient enregistré des hausses prononcées l'année d'avant, par exemple le taux des obligations de caisse et celui des obligations d'emprunts. Le taux servi aux dépôts d'épargne, qui n'était monté que lentement et modérément en 1957, s'est maintenu au niveau atteint au début de 1958.

L'adaptation par le haut des *taux d'intérêt des obligations de caisse* s'est arrêtée au tournant de l'année 1957/58 à un niveau de $3\frac{3}{4}$ à 4 pour-cent pour les obligations de caisse de grandes banques et de banques cantonales et de 4 à $4\frac{1}{4}$ pour-cent pour celles de banques locales. Du fait de la liquidité qui régnait sur le marché et des conditions d'émission plus favorables pour les souscripteurs d'obligations de caisse, les fonds affluèrent vers les banques pendant les premiers mois de l'exercice dans une mesure qui engagea ces établissements à user de retenue, au printemps déjà, et à freiner l'entrée de ces moyens en abaissant les taux. Durant une période de six mois – de la fin d'avril à la fin d'octobre – les taux d'émission reculèrent de $\frac{3}{4}$ pour-cent. Vers la fin de l'exercice ils n'étaient plus que de 3 pour-cent dans les banques cantonales et dans les grandes banques pour les titres à l'échéance de 3 à 4 ans; les banques locales offrirent un taux de $3\frac{1}{4}$ à $3\frac{1}{2}$ pour-cent, dans quelques cas isolés même de 3 pour-cent, pour les titres d'une même durée. Par suite de la réduction des taux et de l'attitude restrictive observée par les banques dans l'émission d'obligations de caisse, le montant total de ces titres n'augmenta pratiquement plus dans le second semestre de l'exercice.

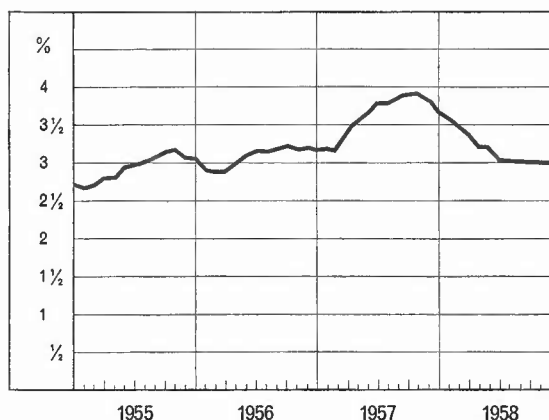
Les *taux servis aux dépôts d'épargne* ont été relevés par un grand nombre de banques et de caisses d'épargne au commencement de l'exercice. Dans les banques cantonales importantes, il s'est établi en moyenne à 2,85 pour-cent contre 2,50 pour-cent à la fin de 1957; la plupart des banques locales et des caisses d'épargne l'ont adapté à 3 pour-cent, une partie d'entre elles même à $3\frac{1}{4}$ pour-cent. Pendant toute l'année les taux se maintinrent à ce niveau, du fait déjà que les banques, malgré le rétrécissement de la marge d'intérêt pour les affaires hypothécaires, ne voulaient pas revenir sans nécessité sur l'amélioration de taux accordée aux épargnants.

C'est avec une attention particulière que la banque d'émission a suivi l'évolution du *taux hypothécaire*. Sans doute la pénurie qui régnait sur le marché en 1957 avait-elle donné lieu à une adaptation du taux des nouvelles hypothèques aux conditions modifiées; mais des banques cantonales importantes n'ont porté le taux d'intérêt pour les anciennes hypothèques en premier rang à $3\frac{3}{4}$ pour-cent que pour le commencement de 1958, et quatre des plus grands établissements de ce groupe que pour le commencement d'avril, voire le milieu de juillet. Les banques locales, en majorité, l'ont élevé à $3\frac{3}{4}$ et à 4 pour-cent. De même que les effets du resserrement de moyens ne s'étaient fait sentir que lentement sur le marché hypothécaire, de même ce marché n'a d'abord pas profité de l'extension de la liquidité intervenue au cours de l'exercice. Au contraire, de nombreuses banques avaient envisagé d'élever le taux des anciennes hypothèques de $\frac{1}{4}$ pour-cent pour le porter à 4 pour cent, afin de compenser l'augmentation du coût des fonds de tiers. La Banque nationale a pourtant fait observer aux groupes de banques qu'une pareille évolution de taux déclencherait, dans les secteurs de l'agriculture et des loyers, des demandes d'élévation de prix qui auraient des conséquences désavantageuses, notamment en période de fléchissement de la conjoncture. Par la suite, les banques ont renoncé à hausser une nouvelle fois le taux. La pression croissante qui s'est exercée sur le niveau général des taux a entraîné, depuis le milieu de l'été, une réduction de taux pour les crédits de construction et pour les nouvelles hypothèques, et elle a mis fin ainsi à la montée des taux sur le marché hypothécaire. La tendance des taux à fléchir a commencé ici et là à se répercuter aussi sur les taux d'intérêt des anciennes hypothèques, en raison de la concurrence grandissante que se faisaient les bailleurs de fonds, y compris les sociétés d'assurances et les caisses de pensions. Pour les anciennes hypothèques en premier rang, la moyenne des taux pratiqués par les banques cantonales importantes est pourtant demeurée, jusqu'à la fin de 1958, au niveau de 3,84 pour-cent atteint à la fin de juillet 1958, contre 3,59 pour-cent à la fin de 1957. Le taux pour les nouveaux prêts en premier rang sur des maisons d'habitation et des objets artisanaux est monté de 3,85 pour-cent à la fin de 1957 à 4,13 pour-cent en juin 1958; il est descendu ensuite légèrement pour s'inscrire à 4,09 pour-cent à la fin de l'année.

Sur le marché des obligations, la hausse du taux avait atteint son maximum en octobre 1957, où le *rendement des fonds publics suisses*, calculé d'après la date d'échéance, était de 3,94 pour-cent. Le changement intervenu dans l'évolution du marché abaissa ce rendement déjà à 3,63 pour-cent jusqu'à la fin de 1957. Sous l'influence de l'offre croissante de fonds sur le marché des ca-

Rendement de valeurs d'Etat suisses

Moyennes mensuelles



pitaux, le taux moyen de rendement a reculé à 3,00 pour-cent dans le premier semestre de l'exercice, niveau auquel il s'est maintenu jusqu'à la fin de l'année. Dans les premiers mois de l'année, il était nettement inférieur au *rendement des emprunts publics nouvellement émis*, parce que les syndicats d'émission s'en sont d'abord tenus au taux de 4 $\frac{1}{2}$ pour-cent. Ensuite les modalités d'émission ont été assouplies et de plus en plus ajustées aux conditions du marché; les emprunteurs obtinrent ainsi les capitaux à meilleur compte. Dans le courant de l'année, le rendement brut d'emprunts émis par des corporations de droit public (cantons et communes) s'affaissa de 4,50 à 3,31 pour-cent, celui d'emprunts d'entreprises d'électricité de 4,50/4,66 à 3,69 pour-cent. Le dernier emprunt cantonal placé en novembre était assorti d'un taux nominal de 3 $\frac{1}{4}$ pour-cent et le dernier emprunt d'une entreprise de forces motrices d'un taux de 3 $\frac{3}{4}$ pour-cent. Les émissions ont pu être aisément placées sur le marché; en règle générale, le montant de l'emprunt a été couvert plusieurs fois et, déjà après la clôture du délai d'émission, les titres se négociaient avec un fort agio sur le cours d'émission.

Les emprunts suisses mis en souscription publique pendant l'exercice ont atteint le montant de 930 millions de francs. L'*activité dans le domaine des émissions* a donc été non seulement plus faible qu'en 1957, mais aussi moindre que ne le laissait entrevoir le calendrier des émissions établi au début de 1958. Divers emprunts, annoncés par mesure de prévoyance, n'ont pas été émis et des emprunts au montant trop élevé ont été réduits. Mais le recul des émissions a tenu avant tout au fait que les banques, en présence de l'afflux de moyens apportés par le public, n'ont été obligées de se procurer que peu de fonds de roulement par des emprunts au marché ou auprès des centrales d'émission de lettres de gage. Déduction faite de conversions portant sur 103 millions de francs, l'argent frais prélevé sur le marché par des emprunts suisses s'est élevé à 827 millions de francs contre 1 148 millions l'année précédente. Les émissions publiques d'actions ont atteint 113 millions de francs contre 186 millions une année auparavant. La mise à contribution totale du marché des capitaux par des émissions publiques d'emprunts et d'actions suisses s'est ainsi montée à 940 millions de francs ou 394 millions de francs de moins qu'en 1957. Si l'on retranche les remboursements d'emprunts par obligations, qui se sont chiffrés à 645 millions,

et les remboursements de capital-actions suisse d'un montant de 9 millions de francs, la somme nette enlevée au marché par des émissions suisses ne fut que de 286 millions de francs contre 1 119 millions l'année précédente.

Des emprunts non publics d'un montant nominal de 353 millions de francs ont été émis, en sorte que la nouvelle mise à contribution du marché par des emprunts suisses publics et non publics s'est montée à 1 180 millions de francs et la mise à contribution nette à 535 millions.

Dans le domaine de l'*exportation de capitaux*, la Banque nationale, considérant l'évolution du marché hypothécaire, décidait à la fin de mai d'abaisser de 10 à 5 millions de francs la limite à partir de laquelle les exportations de capitaux, au sens de l'article 8, alinéa 2, lettres a et b, de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne – emprunts en faveur de l'étranger, achat et émission d'actions de sociétés étrangères – sont soumises à son contrôle. La Banque put rapporter cette mesure en août, lorsque l'émission d'emprunts étrangers a été de nouveau autorisée. Jusqu'à la fin de l'année, quatre emprunts extérieurs d'un montant total de 152 millions de francs ont été placés. Sur cette somme, 55 millions de francs ont servi à la consolidation de crédits bancaires. D'un emprunt précédemment accordé, 12 millions ont été convertis et 3 millions remboursés. Ainsi donc un montant d'argent frais de 82 millions de francs a été prélevé sur le marché.

Y compris les emprunts par obligations pour compte étranger, la mise à contribution nette du marché suisse des capitaux par des émissions publiques a été de 423 millions de francs contre 1 124 millions en 1957. Elle a été non seulement moindre qu'il y a une année, mais inférieure à tous les résultats enregistrés depuis 1954.

Les prêts à moyen et à long terme accordés à l'étranger par des banques suisses, dans la mesure où leur octroi est soumis à l'approbation de la Banque nationale en vertu de l'article 8, alinéa 2, lettre c, de la loi sur les banques, se sont élevés à 210,4 millions de francs, soit presque le quintuple du montant de 43,5 millions noté l'année précédente.

Le *Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants* a reçu moins de demandes de prêts qu'en 1957. Il a placé 340 millions de francs. Les prêts qu'il a accordés à des cantons se sont montés à 89 millions de francs et ceux qu'il a octroyés à des communes à 53 millions de francs. Il a de nouveau mis 85 millions de francs à la disposition des centrales d'émission de lettres de gage et 55 millions à celle des banques cantonales. Les autres placements, parmi lesquels des prêts à des entreprises d'électricité, ont augmenté de 58 millions de francs. Une comparaison avec les chiffres de l'année précédente montre aussi que les banques et les centrales d'émission de lettres de gage n'eurent plus à se procurer des fonds à long terme dans la même mesure que l'année précédente; en 1957, en effet, les emprunts de banques cantonales au Fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants avaient atteint 104 millions et ceux des centrales d'émission de lettres de gage même 275 millions de francs.

Les changements survenus sur le marché de l'argent et des capitaux ont aussi laissé leur empreinte sur les *bilans des banques*. Par suite d'un large afflux de fonds de tiers, dont nous

avons déjà énuméré les causes, le total du bilan des établissements de crédit s'est fortement accru. C'est ainsi que les sommes des bilans des 62 banques de grande et de moyenne importance qui fournissent des rapports mensuels sont montées de 2 938 millions de francs, du commencement de l'année à la fin de novembre, contre 2 066 millions pendant la même période de l'année d'avant.

Les fonds de tiers ont progressé de 2 607 millions de francs contre 1 775 millions une année auparavant et enregistré ainsi une augmentation de 47 pour-cent. Dans ce cadre, l'apport de nouveaux fonds effectué par le public a doublé, puisqu'il s'est monté à 2 478 millions de francs; en revanche, les fonds prélevés sur le marché des capitaux sous la forme d'emprunts par obligations ou de prêts accordés par les centrales d'émission de lettres de gage se sont réduits de 676 millions à 148 millions de francs. Des fonds apportés par le public, 1,4 milliard de francs sont allés à l'épargne (dépôts d'épargne, livrets de dépôts et obligations de caisse) et plus d'un milliard aux comptes de chèques. Les grandes banques ont reçu principalement des avoirs à vue et des placements sur livrets de dépôts; une partie de ces dépôts attendait l'occasion de s'investir. Des dépôts d'épargne et des placements en obligations de caisse ont été confiés surtout aux banques cantonales.

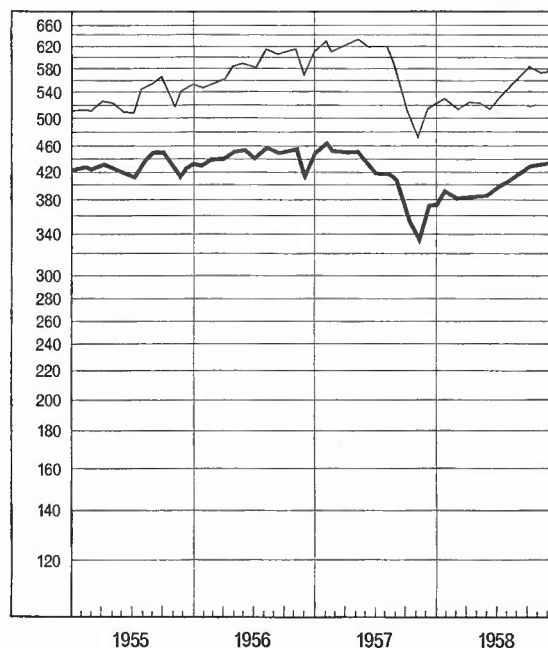
En 1957, il avait fallu que des banques procèdent à des restrictions de crédits; pendant l'exercice 1958 en revanche, l'afflux de capitaux a dépassé le montant des demandes de prêts. Jusqu'à la fin de novembre, les comptes débiteurs ont même accusé un recul de 385 millions de francs, alors qu'ils avaient progressé de 340 millions dans la période correspondante de 1957. Les crédits à la construction ont certes fortement augmenté, mais leur accroissement n'est pas parvenu à compenser la diminution des débiteurs commerciaux. Les crédits d'escompte commerciaux ont, eux aussi, fléchi et les corporations de droit public ont demandé moins de nouveaux crédits bancaires que l'année d'avant. En revanche, les crédits hypothécaires, progressant de 740 millions de francs, ont augmenté dans la même mesure qu'en 1957. Les comptes débiteurs, les prêts à des corporations de droit public et les placements hypothécaires se sont encore accrus de 442 millions de francs en tout, contre 1 272 millions dans les onze premiers mois de l'année précédente.

L'évolution différente de l'actif et du passif s'est reflétée dans l'augmentation exceptionnellement forte de la liquidité des banques, puisque les 62 banques prises en considération dans la statistique mensuelle ont accru leurs encaisses de 735 millions de francs jusqu'à la fin de novembre. Les disponibilités excédentaires ont été investies en titres. Les grandes banques ont en outre augmenté leurs placements en effets sur l'étranger et auprès de banques étrangères. La progression de 886 millions de francs de leurs avoirs en banque est attribuable avant tout à l'évolution des opérations extérieures.

Aux *bourses des actions*, l'augmentation de la liquidité s'est manifestée dans les premières semaines de l'année par une demande accrue et par une élévation correspondante des cours. Ensuite, des nouvelles défavorables sur la situation de l'économie américaine, accompagnées d'une évolution parallèle des cours à la bourse de New-York, ont provoqué un effritement des cours.

Indice suisse des actions

En fin de mois
— Indice général — Actions industrielles seules
Echelle logarithmique



Un sentiment d'incertitude a régné jusqu'au mois d'avril dans les bourses des actions. En présence du fléchissement continu du rendement des obligations, la demande s'est portée dans une mesure accrue sur les actions. Les signes toujours plus nombreux d'une prochaine reprise de l'activité économique américaine et l'abondance croissante de disponibilités sur le marché suisse de l'argent et des capitaux concoururent à affermir les cours. L'aggravation de la situation politique au Moyen-Orient pendant les mois d'été ne put interrompre que momentanément cette évolution ascendante. Le relèvement rapide de la courbe de la conjoncture en Amérique, escompté par les bourses de ce pays, a exercé aussi une influence déterminante sur la marche des affaires dans les bourses suisses. A la fin de décembre, l'indice suisse des actions a atteint 451, soit le niveau maximal de l'année. Il était de 76 points ou 20 pour-cent plus élevé qu'à la fin de 1957 et de très peu encore inférieur au niveau record de 461 noté en janvier 1957. L'écart entre le rendement des obligations et celui des actions, qui s'était toujours plus rétréci, jusqu'au milieu de l'année, s'est de nouveau peu à peu élargi. Le 31 décembre 1958, le rendement moyen des actions s'inscrivait à 2,52 pour-cent.

AUTORITÉS ET PERSONNEL DE LA BANQUE

Les changements suivants se sont produits dans la composition des *autorités de la Banque* en 1958.

M. Kurt Bucher, conseiller national, secrétaire de la Chambre de commerce de Lucerne et de l'Union lucernoise du commerce et de l'industrie, Lucerne, est décédé le 22 mars. Il faisait partie, depuis 1944, du Comité local de Lucerne dont il avait été nommé vice-président en 1953 par le Comité de banque. Le 14 novembre 1958, le Conseil de banque eut le regret de perdre M. Arthur Schmid, D^r ès sc. écon., conseiller national, Oberentfelden. M. Arthur Schmid avait été appelé au Conseil de banque par le Conseil fédéral en 1947. Nous garderons un souvenir reconnaissant de la précieuse collaboration des deux défunts.

M. Henri Humbert, de la maison Jean Humbert & Cie S.A., La Chaux-de-Fonds, a résigné, pour raison d'âge, son mandat de membre et président du Comité local de Neuchâtel où il siégeait depuis avril 1939; en 1947 le Comité de banque lui en avait confié la vice-présidence et en 1954 la présidence. Nous ne voudrions pas manquer de le remercier ici des excellents services qu'il a rendus à la Banque nationale pendant de nombreuses années.

Le Conseil de banque a nommé nouveau membre du Comité local de Lucerne M. Walter Dubach, D^r en droit, Lucerne, directeur de la Luzerner Brauerei zum Eichhof A. G. et président de la Chambre de commerce de Lucerne et de l'Union lucernoise du commerce et de l'industrie, Lucerne. M. Josef Hug-Gübelin, D^r ès sc. pol., Lucerne, jusqu'ici membre de ce Comité, en a été nommé vice-président par le Comité de banque.

Le Conseil fédéral et le Conseil de banque procéderont en 1959 aux élections complémentaires du Conseil de banque et du Comité local de Neuchâtel.

Aucune mutation n'est intervenue dans le *collège des directeurs*.

L'*effectif du personnel* comptait, au 31 décembre 1958, 411 fonctionnaires et employés (1957: 412) dont 32 (1957: 41) engagés à titre provisoire.

COMPTES ANNUELS



1. COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR 1958

2. BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1958

COMPTE DE

DOIT

Arrêté au

	fr.
Frais généraux et d'administration	
Autorités et personnel de la Banque	fr. 7 995 063.45
Frais généraux et frais de bureau	fr. 781 073.44
Divers	fr. <u>95 297.22</u>
Intérêts aux comptes de dépôt	8 871 434.11
Dépenses pour les bâtiments de la Banque	251 115.16
Amortissements sur le mobilier	839 596.78
Provision pour la confection de billets de banque	233 129.15
Provision pour risques non assurés	3 000 000.—
Provision pour transformations aux bâtiments de la Banque	1 000 000.—
Bénéfice net	1 000 000.—
	6 271 993.60
	21 467 268.80

PROFITS ET PERTES

31 décembre 1958

AVOIR

	fr.
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	
Escompte sur effets suisses.....	fr. 2 920 135.91
Escompte sur rescriptions de la Confédération.....	fr. 9 256.90
Escompte sur obligations.....	fr. 71 495.90
Commissions sur effets à l'encaissement.....	fr. 4 217.38
	<u>3 005 106.09</u>
Produit des avances sur nantissement.....	417 597.42
Produit des opérations en or et en devises.....	15 293 231.70
Produit des fonds publics appartenant à la Banque.....	1 408 199.65
Intérêts sur comptes correspondants en Suisse.....	146 821.27
Commissions	
sur accreditifs et paiements.....	fr. 244 719.18
sur achat et vente de titres pour compte de tiers.....	fr. 60 000.72
sur souscriptions.....	fr. 73 365.41
sur coupons.....	fr. 35 292.50
Droits de garde, location de coffres-forts.....	fr. 265 309.45
	<u>678 687.26</u>
Divers.....	517 625.41
	<u>21 467 268.80</u>

BILAN ARRÊTÉ

ACTIF

		fr.
Caisse		
Or, en Suisse et à l'étranger	fr. 8329 342 330. 60	
Autres valeurs en caisse	fr. 10 907 959. 72	8 340 250 290. 32
Devises		
pouvant servir de couverture	fr. 560 895 980. 48	
autres	fr. 67 422. 99	560 963 403. 47
Portefeuille suisse		
Effets sur la Suisse	fr. 56 008 068. 66	
Obligations escomptées	fr. 2 273 677. 20	58 281 745. 86
Avances sur nantissement		21 756 962. 18
Effets à l'encaissement		994 436. 68
Correspondants en Suisse		32 995 497. 45
Chèques postaux		6 610 383. 25
Débiteurs divers		934 784. 33
Fonds publics		
pouvant servir de couverture	fr. 375 200. —	
autres	fr. 44 258 901. —	44 634 101. —
Coupons		101 364. 55
Bâtiments de la Banque		1 500 000. —
Mobilier		l. —
Autres actifs		4 869 616. 70
Capital social non versé		25 000 000. —
		9 098 892 586. 79

AU 31 DÉCEMBRE 1958

PASSIF

	fr.
Billets en circulation	6 109 336 965. —
Comptes de virements	2 541 208 066. 87
Administrations fédérales	105 670 735. 36
Déposants	18 200 791. 50
Accords de paiements et de clearing avec l'étranger	61 334 587. 23
Créanciers divers	119 874 199. 89
Chèques en circulation	1 180 015. 22
Autres passifs	43 971 782. 97
Capital social	50 000 000. —
Fonds de réserve	25 000 000. —
Provision pour la confection de billets de banque	6 472 659. 20
Provision pour risques non assurés	5 500 000. —
Provision pour transformations aux bâtiments de la Banque	4 400 000. —
Provision pour impôts	470 789. 95
Bénéfice net	6 271 993. 60
	9 098 892 586. 79

DÉTAIL DES COMPTES ANNUELS

ACTIF DU BILAN

ENCAISSE

Solde en caisse au 31 décembre 1957, y compris l'or à l'étranger	fr. 11 297 061 496. 47
Entrées au cours de l'année 1958	fr. 17 057 540 085. 37
Sorties au cours de l'année 1958	fr. 16 372 123 496. 52
Mouvement de caisse	fr. 33 429 663 581. 89
Excédent des entrées	fr. 685 416 588. 85
Solde en caisse au 31 décembre 1958, y compris l'or à l'étranger	fr. 11 982 478 085. 32

Détail de l'encaisse au 31 décembre 1958:

Or	fr. 8 329 342 330. 60
Monnaies divisionnaires	fr. 10 902 972. 52
Divers	fr. 4 987. 20
Total selon bilan	fr. 8 340 250 290. 32
plus nos propres billets en caisse	fr. 3 642 227 795. —
Total	fr. 11 982 478 085. 32

Réserve d'or au 31 décembre 1958:

dans le pays	fr. 2 541 733 808. 60
à l'étranger	fr. 5 787 608 522. —

L'or est porté en compte à fr. 4869. 80 le kilogramme de fin, soit au prix d'achat en vigueur pour les lingots d'or livrables franco Berne.

DEVISES

Montant au 31 décembre 1957	fr. 781 440 733. 74
Entrées en 1958	fr. 11 987 470 207. 71
	fr. 12 768 910 941. 45
Sorties en 1958	fr. 12 207 947 537. 98
Montant au 31 décembre 1958	fr. 560 963 403. 47

ESCOMPTE

Effets sur la Suisse

En portefeuille au 31 décembre 1957	923 effets représentant	fr. 193 896 976. 80
Escomptés au cours de l'année 1958	5 058 effets représentant	fr. 827 489 078. 97
	5 981 effets représentant	fr. 1 021 386 055. 77
Encaissés au cours de l'année 1958	5 360 effets représentant	fr. 965 377 987. 11
En portefeuille au 31 décembre 1958	621 effets représentant	fr. 56 008 068. 66

Rescriptions de la Confédération

En portefeuille au 31 décembre 1957	fr.	—
Escomptées au cours de l'année 1958:		
remises par la Confédération	fr.	—
remises par le marché	fr. 250 000. —	fr. 250 000. —
		fr. 250 000. —
Encaissées au cours de l'année 1958	fr.	250 000. —
En portefeuille au 31 décembre 1958	fr.	—

Obligations

En portefeuille au 31 décembre 1957	fr.	31 928 761. 50
Escomptées au cours de l'année 1958	fr.	6 740 723. 15
	fr.	38 669 484. 65
Encaissées au cours de l'année 1958	fr.	36 395 807. 45
En portefeuille au 31 décembre 1958	fr.	2 273 677. 20

AVANCES SUR NANTISSEMENT

Montant des avances au 31 décembre 1957	fr.	52 023 954. 02
Avances accordées durant l'année 1958	fr.	217 032 089. 84
	fr.	269 056 043. 86
Avances remboursées durant l'année 1958	fr.	247 299 081. 68
Montant des avances au 31 décembre 1958	fr.	<u>21 756 962. 18</u>

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait le 31 décembre 1958 à 241.

Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations des cantons et des communes, ainsi que des banques qui jouissent de la garantie cantonale, remises en nantissement, représentait, le 31 décembre 1958, 82% de la somme totale des gages.

ENCAISSEMENT

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1958:

30 939 chèques et effets pour	fr.	372 977 094. 50	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
10 729 chèques et effets pour	fr.	<u>102 462 493. 12</u>	sur d'autres tirés,
41 668 chèques et effets pour	fr.	<u>475 439 587. 62</u>	au total, y compris
1 464 chèques et effets pour	fr.	80 715 588. 21	reçus en couverture de la part de correspondants en Suisse.

COMPTES DES CORRESPONDANTS EN SUISSE

Avoir de la Banque au 31 décembre 1957	fr.	41 373 699. 89
En 1958, de la part des correspondants, la Banque a été		
créditée de	fr.	4 707 436 181. 90
débitée de	fr.	<u>4 715 814 384. 34</u>
Mouvement total	fr.	9 423 250 566. 24
Excédent des écritures au débit	fr.	<u>8 378 202. 44</u>
Avoir de la Banque au 31 décembre 1958	fr.	<u>32 995 497. 45</u>

Au 31 décembre 1958, le réseau des correspondants de la Banque s'étendait à 362 places bancables et 101 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondants s'élevait à 431.

COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1957	fr.	4 729 459. 42
En 1958, les comptes de chèques postaux ont été		
crédités de	fr.	17 704 329 574. 42
débités de	fr.	17 702 448 650. 59
Mouvement total	fr.	35 406 778 225. 01
Excédent des écritures au crédit	fr.	1 880 923. 83
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1958	fr.	6 610 383. 25

Le mouvement entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux s'est développé comme suit durant l'exercice :

19 858 virements de la Banque nationale à l'Administration des postes	fr.	725 669 660. 01
36 273 virements de l'Administration des postes à la Banque nationale	fr.	9 562 179 503. 59
Total	fr.	10 287 849 163. 60

Les bureaux de chèques postaux sont autorisés à délivrer contre des chèques postaux des chèques sur la Banque nationale, destinés à être portés au crédit de comptes de virements.

Dans l'année, 25 bureaux de chèques postaux ont délivré 2 618 chèques représentant	fr.	153 099 521. 95
--	-----	-----------------

FONDS PUBLICS APPARTENANT A LA BANQUE

Titres en portefeuille au 31 décembre 1957	fr.	45 276 301. —
Au cours de l'année 1958, le compte a été débité de	fr.	11 391 544. 20
	fr.	56 667 845. 20
Au cours de l'année 1958, le compte a été crédité de	fr.	12 033 744. 20
Montant des fonds publics au 31 décembre 1958 selon inventaire ci-après...	fr.	44 634 101. —

Inventaire des fonds publics appartenant à la Banque au 31 décembre 1958

Catégorie	Montant nominal fr.	Cours ‰	Valeur d'inventaire fr.
Emprunts de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	7 777 000. —	80	6 221 600. —
Rescriptions des Chemins de fer fédéraux (en lieu et place d'obligations de l'emprunt 3‰ 1938)	20 000 000. —	80	16 000 000. —
Emprunts des cantons	200 000. —	80	160 000. —
U. S. Treasury Bills			
\$ 4 400 000. — à fr. 4.30	18 920 000. —	75	14 190 000. —
1 ¹ / ₄ ‰ U.S. Treasury Certificates of Indebtedness			
\$ 1 500 000. — à fr. 4.30	6 450 000. —	75	4 837 500. —
3 ³ / ₈ ‰ U.S. Treasury Certificates of Indebtedness			
\$ 1 000 000. — à fr. 4.30	4 300 000. —	75	3 225 000. —
Divers			1. —
Total			44 634 101. —

IMMEUBLES ET MOBILIER DE LA BANQUE

Immeubles

Au 31 décembre 1958, la valeur en compte des bâtiments atteignait fr. 1 500 000. —
comme en 1957.

L'assurance contre l'incendie s'élevait à fr. 27 640 120. —.

Les dépenses pour rénovation et entretien des immeubles, installations nouvelles,
éclairage, chauffage, garde et nettoyage des locaux se sont élevées à fr. 1 113 073. 63

Après déduction du produit des locations dans les bâtiments de la Banque, soit .. fr. 273 476. 85

il reste un excédent de dépenses de fr. 839 596. 78

Mobilier

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1957 pour une valeur de .. fr. 1. —

Les achats faits en 1958 pour le montant de fr. 233 129. 15
ont été entièrement amortis.

Le solde au 31 décembre 1958 est ainsi ramené à fr. 1. —

PASSIF DU BILAN

EMISSION ET COUVERTURE DES BILLETS

(Voir annexes N^{os} 1 et 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait:

au 31 décembre 1957	à	fr. 5 931 228 335
au 31 décembre 1958	à	<u>fr. 6 109 336 965</u>
Augmentation		<u>fr. 178 108 630</u>

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 5 501 180 175; elle a atteint au maximum (le 30 décembre) fr. 6 127 467 245 et au minimum (le 17 février) fr. 5 272 943 500.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 30 624 900 billets rappelés et détériorés d'une valeur nominale de fr. 3 545 500 000, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Des billets de la Banque nationale suisse rappelés, n'étaient pas encore rentrés au 31 décembre 1958:

billets de 1 000 francs, au verso «Fonderie»	fr.	354 874 000
billets de 500 francs, au verso «Brodeuses»	fr.	125 999 000
billets de 100 francs, au verso «Faucheur»	fr.	313 357 800
billets de 50 francs, au verso «Bûcheron»	fr.	52 562 900
billets de 20 francs, au recto «Tête de Pestalozzi»	fr.	<u>16 328 760</u>
Total	fr.	<u>863 122 460</u>

La Banque nationale est tenue d'échanger à leur valeur nominale les billets de 1000, 500, 100 et 50 francs mentionnés ci-dessus jusqu'au 30 septembre 1978, les billets de 20 francs du type Pestalozzi jusqu'au 31 mars 1976.

Les caisses publiques de la Confédération sont tenues d'accepter en paiement à leur valeur nominale, jusqu'au 31 mars 1959, les billets de 1000, 500, 100 et 50 francs mentionnés ci-dessus.

Couverture des billets au 31 décembre 1958:

Or	fr.	8 329 342 331
Autres actifs pouvant servir de couverture:		
Devises	fr.	560 895 980
Portefeuille suisse	fr.	58 281 746
Avances sur nantissement	fr.	21 756 962
Titres	fr.	<u>375 200</u>
Couverture totale des billets	fr.	<u>8 970 652 219</u>

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 154,32 % (le 20 août), au minimum à 126,72 % (le 3 janvier). La couverture-or de la circulation des billets et des autres engagements à vue a atteint au maximum 95,84 % (le 22 novembre), au minimum 90,38 % (le 3 janvier).

SERVICE DES VIREMENTS (Voir annexe N° 3)

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1957	fr. 1 831 114 142. 67
En 1958, les écritures se sont élevées :	
au crédit	à fr. 88 075 010 850. 89
au débit	à fr. 87 364 916 926. 69
Mouvement total	fr. 175 439 927 777. 58
Excédent des écritures au crédit	fr. 710 093 924. 20
Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1958	fr. 2 541 208 066. 87

En 1958, le 95,03 % du mouvement total a été réglé par virements dans les livres de la Banque, au lieu de versements d'espèces.

Sur le montant total des virements, soit	2 260 507 postes représentant	fr. 175 439 927 777. 58
les opérations de clearing bancaire passées par les comptes de virements de la Banque nationale se sont élevées à	1 676 982 postes représentant	fr. 87 220 868 500. 50
dont	1 640 998 postes représentant	fr. 18 044 276 138. 06
ont été compensés par les comptes de clearing bancaire tenus à la Banque nationale.		

Le solde des avoirs en comptes de virements a atteint au maximum (le 15 août) fr. 3 087 623 452 et au minimum (le 7 janvier) fr. 1 972 685 159; il s'est élevé en moyenne annuelle à fr. 2 600 312 746.

Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1958: 1540.

COMPTES DES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALES

Service des versements et paiements

Montant des avoirs des administrations fédérales au 31 décembre 1957	fr. 470 991 129. 72
En 1958, les écritures se sont élevées :	
au crédit	à fr. 18 772 776 654. 03
au débit	à fr. 19 138 097 048. 39
Mouvement total	fr. 37 910 873 702. 42
Excédent des écritures au débit	fr. 365 320 394. 36
Montant des avoirs des administrations fédérales au 31 décembre 1958	fr. 105 670 735. 36

Le mouvement total se répartit comme suit:	Crédits	Débits
Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 846 500 259. 02	fr. 6 211 854 100. 49
Administration fédérale des PTT	fr. 11 428 951 773. 88	fr. 11 428 898 606. 48
Chemins de fer fédéraux	fr. 1 280 166 260. 08	fr. 1 279 946 305. 12
Autres administrations	fr. 217 158 361. 05	fr. 217 398 036. 30
Total	fr. 18 772 776 654. 03	fr. 19 138 097 048. 39

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi qui la régit, la Banque est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération ou placées sous son administration.

Au 31 décembre 1958, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion :

des titres remis par la Confédération pour	fr.	814 849 981. —
des titres remis par les Chemins de fer fédéraux pour	fr.	21 917 000. —
Total	fr.	<u>836 766 981. —</u>

Dans ces chiffres sont comprises les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux déposées contre certificats nominatifs auprès de la Caisse d'Etat fédérale et de la Caisse principale des Chemins de fer fédéraux, conservées et gérées par la Banque pour compte de ces administrations. Il a été payé aux porteurs de certificats de ce genre, au cours de l'année 1958 :

Titres remboursables	1 957 unités représentant	fr.	3 089 000. —
Coupons	19 965 unités représentant	fr.	442 094. —
Total	<u>21 922 unités représentant</u>	fr.	<u>3 531 094. —</u>

Livre de la dette de la Confédération

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Étaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1957 :

1 370 créances, d'un montant total de fr. 1 956 866 000. —

Augmentations au cours de l'année 1958 :

Souscriptions de créances inscrites lors d'émissions d'emprunts fr. —
fr. 1 956 866 000. —

Diminutions au cours de l'année 1958 :

Remboursements fr. 148 352 000. —

Étaient inscrites au livre de la dette au 31 décembre 1958 :

1 240 créances, d'un montant total de fr. 1 808 514 000. —

En 1958, 147 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour

un montant total de fr. 44 843 000. —

En 1958, les intérêts bonifiés aux créances inscrites (2 511 bordereaux) se

sont élevés à fr. 41 231 271. 25

Au cours de l'exercice, le livre de la dette de la Confédération n'a pas été ouvert pour la transformation d'obligations en créances inscrites.

Paiement de titres et coupons

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1958, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants :

Titres remboursables	11 793 unités représentant	fr. 25 973 900. —
Coupons	280 682 unités représentant	fr. 12 392 683. 05
Total	<u>292 475 unités représentant</u>	<u>fr. 38 366 583. 05</u>

Dans ces chiffres ne sont pas compris les paiements aux titulaires de certificats nominatifs et d'inscriptions au livre de la dette.

COMPTES DE DÉPÔT

Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1957	fr. 16 176 679. 91
En 1958, les écritures se sont élevées :	
au crédit	à fr. 345 482 850. 11
au débit	à <u>fr. 343 458 738. 52</u>
Mouvement total	fr. 688 941 588. 63
Excédent des écritures au crédit	<u>fr. 2 024 111. 59</u>
Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1958	<u>fr. 18 200 791. 50</u>

TRAFIC DES PAIEMENTS AVEC L'ÉTRANGER

DÉCOULANT D'ACCORDS DE PAIEMENTS ET DE CLEARING

Les comptes du trafic avec les pays de l'Union européenne de paiements et avec les pays signataires d'accords de clearing accusaient au 31 décembre 1957 des avoirs de tiers se montant à

fr. 74 719 150. 48

En 1958, les écritures sur ces comptes se sont élevées :

au crédit	à fr. 9 005 526 930. 12
au débit	à <u>fr. 9 018 911 493. 37</u>
Mouvement total	fr. 18 024 438 423. 49
Excédent des écritures au débit	<u>fr. 13 384 563. 25</u>
Solde des comptes au 31 décembre 1958	<u>fr. 61 334 587. 23</u>

En 1958, la Suisse a enregistré, pour le trafic courant dans le cadre de l'Union européenne de paiements, des déficits d'un montant de fr. 478 290 305. 96 et des excédents s'élevant à fr. 178 843 965. 18. Le règlement du solde passif de fr. 299 446 340. 78 a donné lieu à des versements d'or ou de dollars de la Suisse à l'Union pour un montant de fr. 224 583 662. 38. L'avance de la Confédération à l'Union a été totalement amortie à fin février. Le décompte de liquidation de l'Union européenne de paiements, du 27 décembre 1958, fait apparaître, pour la Suisse, un solde passif de fr. 51 704 223. 68.

CHÈQUES EN CIRCULATION

Tirages sur la Banque, en circulation au

31 décembre 1957 343 chèques représentant fr. 333 681. 79

Chèques tirés en 1958 par nos comptoirs et par nos clients et qui n'ont pas été compensés par

le débit des comptes de virements 9 445 chèques représentant fr. 399 120 262. 29

9 788 chèques représentant fr. 399 453 944. 08

Ont été payés en 1958 9 570 chèques représentant fr. 398 273 928. 86

Restaient en circulation au 31 décembre 1958 218 chèques représentant fr. 1 180 015. 22

FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Capital social

Le capital social de fr. 50 000 000. —, divisé en 100 000 actions de fr. 500. — chacune, dont 50 % versés, soit fr. 250. — par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, pendant l'année, le transfert de 2 061 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1958 entre:

2 246 actionnaires particuliers possédant chacun 1 action

1 501 actionnaires particuliers possédant chacun 2 actions

1 309 actionnaires particuliers possédant chacun de 3 à 5 actions

625 actionnaires particuliers possédant chacun de 6 à 10 actions

381 actionnaires particuliers possédant chacun de 11 à 25 actions

164 actionnaires particuliers possédant chacun de 26 à 50 actions

46 actionnaires particuliers possédant chacun de 51 à 100 actions

20 actionnaires particuliers possédant chacun de 101 à 200 actions

14 actionnaires particuliers possédant chacun plus de 200 actions

6 306 actionnaires particuliers possédant ensemble 42 515 actions

24 cantons et demi-cantons possédant ensemble 38 720 actions

27 banques cantonales possédant ensemble 16 305 actions

48 autres corporations et établissements de droit public possédant ensemble 2 460 actions

6 405 actionnaires possédant ensemble 100 000 actions

Le 57,49 % du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres corporations et établissements de droit public, et le 42,51 % à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve

Selon décision de l'Assemblée générale du 15 mars 1958, le fonds de réserve s'élève à	fr. 25 000 000. —
Après attribution de	fr. 1 000 000. —
prélevés sur le bénéfice net de 1958, le fonds de réserve s'élèvera à	<u>fr. 26 000 000. —</u>

PROVISION POUR LA CONFECTION DE BILLETS DE BANQUE

Montant de la provision au 31 décembre 1957	fr. 7 247 842. 50
Prélèvement pour payer la confection de billets.....	<u>fr. 3 775 183. 30</u>
Solde	fr. 3 472 659. 20
La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	<u>fr. 3 000 000. —</u>
et portée à	<u>fr. 6 472 659. 20</u>

PROVISION POUR RISQUES NON ASSURÉS

Montant de la provision au 31 décembre 1957	fr. 4 500 000. —
La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	<u>fr. 1 000 000. —</u>
et portée à	<u>fr. 5 500 000. —</u>

PROVISION POUR TRANSFORMATIONS AUX BÂTIMENTS DE LA BANQUE

Montant de la provision au 31 décembre 1957	fr. 3 400 000. —
La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	<u>fr. 1 000 000. —</u>
et portée à	<u>fr. 4 400 000. —</u>

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale du 23 décembre 1953, un premier prélèvement est fait sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes en faveur du fonds de réserve; ce prélèvement ne doit pas dépasser 2% du capital social, soit 1 million de francs.

Peut être payé ensuite un dividende qui ne dépassera pas 6% du capital social versé, soit fr. 1 500 000. — au maximum.

L'excédent doit être bonifié à la Caisse d'Etat fédérale en vue du versement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population. Calculé sur cette base, le montant nécessaire s'élèverait au 31 décembre 1958 à fr. 3 771 993. 60.

RÉSOLUTIONS

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1958.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice net de fr. 6 271 993. 60 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve	fr. 1 000 000. —
paiement d'un dividende de 6 %	fr. 1 500 000. —
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 3 771 993. 60
	<hr/>
	fr. 6 271 993. 60

En terminant ce rapport, nous avons l'agréable devoir de remercier le chef du Département fédéral des finances et des douanes, Monsieur le Conseiller fédéral H. Streuli, de l'intérêt qu'il n'a cessé de témoigner à notre activité et de l'appui qu'il nous a prêté pendant l'exercice écoulé. Nos remerciements s'adressent aussi à nos correspondants - banquiers, commerçants, industriels et agriculteurs - dont la collaboration nous a été très précieuse. Il nous plaît enfin de dire notre gratitude à nos fonctionnaires et employés pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur devoir.

Zurich, le 22 janvier 1959.

Au nom de la Direction générale
de la Banque nationale suisse :

Le président, *Schwegler*

Le secrétaire général, *Mosimann*

LE COMITÉ DE BANQUE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

a pris connaissance, dans sa séance du 4 février 1959, du présent rapport sur l'exercice 1958, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément aux articles 43, 1^{er} alinéa, chiffre 4, et 49, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes :

Le Comité

PROPOSE

au Conseil de banque d'arrêter :

1. Le rapport sur l'exercice 1958 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1958 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.
2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 49 du rapport.

Berne, le 4 février 1959.

Au nom du Comité de banque
de la Banque nationale suisse :

Le président du Conseil de banque, *Dr A. Müller*
Le secrétaire, *Läng*

RAPPORT PRÉSENTÉ
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE
PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des revisions dans toutes les succursales de la Banque, ainsi que dans les agences de Bienne, La Chaux-de-Fonds et Winterthour, et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission ayant tout trouvé exact, elle déclare que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1958, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des succursales sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

Nous vous proposons, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1958, accusant un bénéfice net de fr. 6 271 993.60, et la répartition de ce bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez, Monsieur le Président et Messieurs, agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 13 février 1959.

La Commission de contrôle,
E. Gsell
N. Senn
A. von der Weid

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

en exécution de l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi fédérale du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi, daté du 13 février 1959;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

ARRÊTE:

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1958 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 20 février 1959.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, *P. Chaudet*

Le chancelier de la Confédération, *Ch. Oser*

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 13 février 1959, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1958, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 51, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 13 février 1959. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'article 25, alinéa 3, de ladite loi, a eu lieu le 20 février 1959.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 49.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 21 février 1959.

Au nom du Conseil de banque
de la Banque nationale suisse :

Le président du Conseil de banque, *Dr A. Müller*
Un membre de la Direction générale, *W. Schwegler*

LISTE DES ANNEXES

- N° 1 Situations périodiques.
- N° 2 Répartition des billets en circulation.
- N° 3 Service des virements.
- N° 4 Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque.
- N° 5 Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
- N° 6 Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907:
Tableau I: Situation au 31 décembre.
Tableau II: Moyennes annuelles.
Tableau III: Mouvement.
Tableau IV: Résultats des opérations.
- N° 7 Planche graphique:
Banque nationale suisse 1953 à 1958.
- N° 8 Trafic de compensation:
Mouvement des chambres suisses de compensation (col. 2—10).
Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et de Zurich (col. 11 et 12).
- N° 9 Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.

1958	Actif											
	Encaisse- or	Disponibilités à l'étranger			Portefeuille effets sur la Suisse			Avances sur nantisse- ment	Fonds publics		Correspon- dants en Suisse	
		pouvant servir de couverture	autres	Total	Effets de change	Rescriptions de la Con- fédération	Total		Total	pouvant servir de cou- verture		
En 1000 francs												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Janvier ...	7	7 394 128	699 705	57	699 762	162 950	—	162 950	27 922	45 276	208	9 300
	15	7 422 131	556 560	58	556 618	160 314	—	160 314	18 447	45 276	208	12 100
	23	7 422 131	559 478	46	559 524	157 209	—	157 209	13 815	45 276	615	12 209
	31	7 422 123	589 027	56	589 083	152 409	—	152 409	12 657	45 276	666	13 547
Février ...	7	7 443 753	585 120	250	585 370	151 564	—	151 564	12 697	45 276	666	7 106
	15	7 443 748	553 137	72	553 209	143 352	—	143 352	11 483	45 276	666	10 831
	22	7 447 963	554 701	80	554 781	142 409	—	142 409	9 944	45 276	666	6 850
	28	7 447 963	556 498	80	556 578	140 393	—	140 393	10 600	45 276	666	8 803
Mars	7	7 469 624	574 319	67	574 386	138 720	—	138 720	10 840	45 276	666	8 148
	15	7 393 964	516 592	77	516 669	137 243	—	137 243	8 652	45 226	665	12 145
	22	7 394 042	545 562	74	545 636	136 194	—	136 194	9 543	45 226	665	8 102
	31	7 394 119	653 548	60	653 608	133 691	—	133 691	12 287	45 226	665	14 560
Avril	8	7 552 506	613 414	64	613 478	133 656	—	133 656	8 977	44 819	258	10 606
	15	7 552 583	541 176	99	541 275	133 026	250	133 276	9 547	44 819	258	13 792
	23	7 617 641	499 763	385	500 148	130 437	250	130 687	9 359	44 819	258	8 676
	30	7 661 038	566 336	66	566 402	131 408	250	131 658	11 701	44 819	258	14 687
Mai	7	7 726 034	562 400	64	562 464	131 695	250	131 945	11 563	44 819	258	9 398
	14	7 726 112	597 032	64	597 096	131 600	250	131 850	10 461	44 819	258	12 572
	23	7 812 908	587 432	72	587 504	131 212	250	131 462	10 093	44 819	258	11 260
	31	7 942 945	505 675	50	505 725	130 380	250	130 630	12 147	44 819	583	13 273
Juin	7	7 944 247	530 493	59	530 552	129 686	250	129 936	10 510	44 819	583	7 777
	14	7 944 402	564 585	73	564 658	129 771	250	130 021	10 787	44 819	583	12 864
	23	7 946 923	603 554	65	603 619	129 437	250	129 687	10 470	44 819	583	9 784
	30	8 033 579	571 497	69	571 566	129 667	250	129 917	12 253	44 819	583	11 519
Juillet	7	8 033 683	540 796	83	540 879	129 549	250	129 799	12 016	44 819	583	9 205
	15	8 033 890	515 962	81	516 043	128 484	—	128 484	11 223	44 819	583	12 392
	23	8 120 633	575 979	61	576 040	127 943	—	127 943	12 371	44 819	583	12 353
	31	8 250 695	539 218	62	539 280	128 168	—	128 168	11 877	44 819	583	14 669
Août	7	8 294 118	557 239	60	557 299	124 788	—	124 788	12 676	44 819	583	8 202
	15	8 340 086	548 001	56	548 057	118 248	—	118 248	11 188	44 809	573	14 675
	23	8 350 070	527 294	60	527 354	113 080	—	113 080	10 486	44 809	573	11 868
	30	8 350 070	515 039	70	515 109	103 325	—	103 325	10 185	44 611	375	8 913
Septembre	6	8 350 070	523 287	59	523 346	92 007	—	92 007	11 167	44 611	375	6 634
	15	8 371 730	522 697	66	522 763	85 240	—	85 240	11 393	44 611	375	12 111
	23	8 371 730	527 741	60	527 801	77 665	—	77 665	11 011	44 611	375	9 894
	30	8 371 730	516 309	59	516 368	71 109	—	71 109	11 375	44 611	375	12 105
Octobre ..	7	8 371 730	510 897	58	510 955	67 309	—	67 309	9 979	44 611	375	8 770
	15	8 371 730	492 005	58	492 063	66 029	—	66 029	9 031	44 611	375	11 977
	23	8 371 730	473 333	72	473 405	60 237	—	60 237	7 734	44 611	375	12 291
	31	8 371 913	473 764	77	473 841	58 957	—	58 957	8 643	44 611	375	11 088
Novembre	7	8 371 913	470 139	77	470 216	57 966	—	57 966	8 160	44 611	375	5 401
	15	8 326 472	466 564	77	466 641	58 295	—	58 295	7 738	44 611	375	11 685
	22	8 326 472	454 946	68	455 014	57 289	—	57 289	9 151	44 611	375	7 757
	29	8 326 472	461 332	73	461 405	56 986	—	56 986	9 916	44 611	375	7 787
Décembre	6	8 326 472	460 901	73	460 974	57 036	—	57 036	9 845	44 611	375	6 564
	15	8 329 342	464 371	72	464 443	56 939	—	56 939	10 070	44 611	375	13 416
	23	8 329 342	493 825	68	493 893	56 938	—	56 938	11 573	44 611	375	13 765
	31	8 329 342	560 896	67	560 963	58 282	—	58 282	21 757	44 634	375	32 996

PÉRIODIQUES

Autres postes de l'actif	Passif							Couverture-or		1958
	Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue			Autres postes du passif	Total du bilan	des billets en circulation	des billets en circulation et des autres engagements à vue	
			Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Autres engagements à vue	Total					
En 1000 francs							En pour-cent			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
41 293	49 000	5 699 925	1 972 685	472 934	2 445 619	186 087	8 380 631	129.72	90.78	7 Janvier
25 779	49 000	5 488 373	2 200 838	324 063	2 524 901	178 391	8 240 665	135.23	92.62	15
25 529	49 000	5 416 022	2 272 179	317 330	2 589 509	181 162	8 235 693	137.04	92.71	23
27 953	49 000	5 493 793	2 188 120	354 099	2 542 219	178 036	8 263 048	135.10	92.36	31
28 502	49 000	5 362 713	2 278 786	405 915	2 684 701	177 854	8 274 268	138.81	92.50	7 Février
26 388	49 000	5 276 673	2 345 294	384 908	2 730 202	178 412	8 234 287	141.07	92.97	15
26 652	49 000	5 313 225	2 279 162	413 375	2 692 537	179 113	8 233 875	140.18	93.03	22
31 418	49 000	5 497 947	2 121 770	392 372	2 514 142	179 942	8 241 031	135.47	92.96	28
30 317	49 000	5 400 247	2 218 651	429 113	2 647 764	180 300	8 277 311	138.32	92.81	7 Mars
27 255	49 000	5 334 706	2 234 929	340 436	2 575 365	182 083	8 141 154	138.60	93.48	15
26 098	50 000	5 346 927	2 237 560	354 659	2 592 219	175 695	8 164 841	138.29	93.13	22
29 178	50 000	5 560 270	2 142 832	349 406	2 492 238	180 161	8 282 669	132.98	91.82	31
31 299	50 000	5 441 357	2 279 740	442 977	2 722 717	181 267	8 395 341	138.80	92.51	8 Avril
32 214	50 000	5 308 243	2 454 197	332 925	2 787 122	182 141	8 327 506	142.28	93.30	15
28 964	50 000	5 327 600	2 472 581	308 558	2 781 139	181 555	8 340 294	142.98	93.94	23
30 570	50 000	5 512 722	2 359 399	357 485	2 716 884	181 269	8 460 875	138.97	93.09	30
29 343	50 000	5 408 237	2 467 386	408 145	2 875 531	181 798	8 515 566	142.86	93.27	7 Mai
27 445	50 000	5 341 542	2 546 588	429 843	2 976 431	182 382	8 550 355	144.64	92.88	14
26 684	50 000	5 422 634	2 535 623	432 901	2 968 524	183 572	8 624 730	144.08	93.11	23
28 014	50 000	5 494 459	2 437 570	510 299	2 947 869	185 225	8 677 553	144.39	93.85	31
25 531	50 000	5 401 018	2 727 432	329 953	3 057 385	184 969	8 693 372	147.09	93.92	7 Juin
25 721	50 000	5 326 944	2 861 579	312 883	3 174 462	181 866	8 733 272	149.14	93.45	14
29 200	50 000	5 374 637	2 880 051	287 285	3 167 336	182 529	8 774 502	147.86	93.03	23
29 324	50 000	5 569 038	2 747 152	278 172	3 025 324	188 615	8 832 977	144.25	93.47	30
34 302	50 000	5 464 791	2 748 609	349 531	3 098 140	191 772	8 804 703	147.01	93.82	7 Juillet
30 393	50 000	5 424 545	2 814 357	298 839	3 113 196	189 503	8 777 244	148.10	94.10	15
29 301	50 000	5 469 493	2 903 650	306 873	3 210 523	193 444	8 923 460	148.47	93.56	23
30 735	50 000	5 543 751	2 898 997	337 066	3 236 063	190 429	9 020 243	148.83	93.97	31
32 191	50 000	5 468 605	2 999 872	364 606	3 364 478	191 010	9 074 093	151.67	93.90	7 Août
30 227	50 000	5 418 464	3 087 623	359 000	3 446 623	192 203	9 107 290	153.92	94.08	15
28 980	50 000	5 446 940	3 011 377	386 601	3 397 978	191 729	9 086 647	153.30	94.41	23
27 461	50 000	5 591 596	2 862 796	364 087	3 226 883	191 195	9 059 674	149.33	94.69	30
28 723	50 000	5 505 765	2 918 799	391 342	3 310 141	190 652	9 056 558	151.66	94.72	6 Septembre
32 030	50 000	5 445 856	2 971 963	421 578	3 393 541	190 481	9 079 878	153.73	94.71	15
31 192	50 000	5 489 075	2 965 962	377 079	3 343 041	191 788	9 073 904	152.52	94.79	23
32 284	50 000	5 672 821	2 772 211	369 313	3 141 524	195 237	9 059 582	147.58	94.98	30
34 045	50 000	5 570 677	2 776 350	453 706	3 230 056	196 666	9 047 399	150.28	95.12	7 Octobre
33 440	50 000	5 484 935	2 875 311	423 648	3 298 959	194 987	9 028 881	152.63	95.31	15
31 305	50 000	5 529 225	2 837 581	388 470	3 226 051	196 037	9 001 313	151.41	95.62	23
39 346	50 000	5 685 705	2 648 341	426 560	3 074 901	197 793	9 008 399	147.24	95.56	31
33 271	50 000	5 603 442	2 804 910	336 320	3 141 230	196 866	8 991 538	149.41	95.74	7 Novembre
30 954	50 000	5 513 804	2 909 951	276 714	3 186 665	195 927	8 946 396	151.01	95.70	15
34 079	50 000	5 571 202	2 882 826	234 108	3 116 934	196 237	8 934 373	149.46	95.84	22
38 070	50 000	5 800 872	2 658 181	236 176	2 894 357	200 018	8 945 247	143.54	95.76	29
36 063	50 000	5 768 553	2 651 449	274 195	2 925 644	197 368	8 941 565	144.34	95.77	6 Décembre
38 515	50 000	5 822 528	2 617 383	269 043	2 886 426	198 382	8 957 336	143.05	95.64	15
36 565	50 000	6 105 929	2 393 197	238 321	2 631 518	199 240	8 986 687	136.41	95.33	23
35 113	50 000	6 109 337	2 541 208	185 206	2 726 414	197 336	9 083 087	136.34	94.27	31

RÉPARTITION DES BILLETS EN CIRCULATION

1958	Billets de francs							Total	Billets de francs							
	1000	500	100	50	20	10	5		1000	500	100	50	20	10	5	
	En millions de francs								Répartition en pour-cent							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Janvier	7	1 537,8	602,4	2 566,7	470,9	352,2	125,5	44,4	5 699,9	26,98	10,57	45,03	8,26	6,18	2,20	0,78
	15	1 499,2	581,7	2 442,2	457,6	341,6	122,3	43,8	5 488,4	27,31	10,60	44,50	8,34	6,22	2,23	0,80
	23	1 476,9	578,9	2 416,5	446,0	334,6	120,0	43,1	5 416,0	27,27	10,69	44,62	8,23	6,18	2,21	0,80
	31	1 478,1	582,0	2 486,4	448,8	335,7	120,2	42,6	5 493,8	26,90	10,59	45,26	8,17	6,11	2,19	0,78
Février	7	1 453,7	561,2	2 403,5	446,8	335,5	119,8	42,2	5 362,7	27,11	10,46	44,82	8,33	6,26	2,23	0,79
	15	1 439,4	553,4	2 349,4	442,4	332,0	118,4	41,7	5 276,7	27,28	10,49	44,53	8,38	6,29	2,24	0,79
	22	1 432,3	560,4	2 386,1	442,5	332,3	118,3	41,3	5 313,2	26,96	10,55	44,91	8,33	6,25	2,22	0,78
	28	1 446,4	575,5	2 522,6	454,0	338,4	120,0	41,0	5 497,9	26,31	10,47	45,88	8,26	6,15	2,18	0,75
Mars	7	1 430,1	560,1	2 451,4	456,5	340,6	120,8	40,7	5 400,2	26,48	10,37	45,40	8,45	6,31	2,24	0,75
	15	1 423,4	555,1	2 403,1	454,7	338,2	120,0	40,2	5 334,7	26,68	10,41	45,05	8,52	6,34	2,25	0,75
	22	1 423,2	559,5	2 414,8	452,7	337,2	119,7	39,8	5 346,9	26,62	10,46	45,16	8,47	6,31	2,24	0,74
	31	1 458,1	578,2	2 552,9	463,6	345,2	122,8	39,5	5 560,3	26,22	10,40	45,91	8,34	6,21	2,21	0,71
Avril	8	1 427,2	558,8	2 483,0	463,7	346,3	123,2	39,2	5 441,4	26,23	10,27	45,63	8,52	6,37	2,26	0,72
	15	1 415,2	551,7	2 389,0	453,5	338,6	121,5	38,7	5 308,2	26,66	10,39	45,01	8,54	6,38	2,29	0,73
	23	1 424,4	556,1	2 403,9	449,1	335,2	120,6	38,3	5 327,6	26,74	10,44	45,12	8,43	6,29	2,26	0,72
	30	1 444,1	573,1	2 530,5	460,9	342,9	123,2	38,0	5 512,7	26,20	10,40	45,90	8,36	6,22	2,23	0,69
Mai	7	1 423,1	557,7	2 460,8	461,0	344,1	123,9	37,6	5 408,2	26,32	10,31	45,50	8,52	6,36	2,29	0,70
	14	1 417,6	553,5	2 409,2	458,0	342,1	123,7	37,4	5 341,5	26,54	10,36	45,10	8,58	6,40	2,32	0,70
	23	1 425,8	565,9	2 471,1	456,8	341,8	124,3	36,9	5 422,6	26,30	10,44	45,57	8,42	6,30	2,29	0,68
	31	1 428,6	571,0	2 524,3	461,8	346,2	126,0	36,6	5 494,5	26,00	10,39	45,94	8,41	6,30	2,29	0,67
Juin	7	1 421,3	552,1	2 453,1	463,0	348,3	126,9	36,3	5 401,0	26,32	10,22	45,42	8,57	6,45	2,35	0,67
	14	1 418,7	548,2	2 394,3	458,3	345,2	126,3	35,9	5 326,9	26,63	10,29	44,95	8,60	6,48	2,37	0,68
	23	1 430,6	553,6	2 427,4	457,4	344,2	125,9	35,5	5 374,6	26,62	10,30	45,17	8,51	6,40	2,34	0,66
	30	1 458,0	569,3	2 557,3	468,9	351,8	128,5	35,2	5 569,0	26,18	10,22	45,92	8,42	6,32	2,31	0,63
Juillet	7	1 436,4	553,1	2 486,8	469,3	354,2	130,0	35,0	5 464,8	26,28	10,12	45,51	8,59	6,48	2,38	0,64
	15	1 442,1	553,1	2 445,4	468,2	351,7	129,4	34,6	5 424,5	26,59	10,20	45,08	8,63	6,48	2,38	0,64
	23	1 436,8	560,5	2 490,9	467,3	350,3	129,4	34,3	5 469,5	26,27	10,25	45,54	8,54	6,40	2,37	0,63
	31	1 434,0	565,6	2 552,1	472,1	354,4	131,6	34,0	5 543,8	25,87	10,20	46,04	8,52	6,39	2,37	0,61
Août	7	1 427,2	552,7	2 491,6	474,4	356,7	132,3	33,7	5 468,6	26,10	10,11	45,56	8,67	6,52	2,42	0,62
	15	1 430,3	550,3	2 448,1	471,4	353,6	131,4	33,4	5 418,5	26,40	10,15	45,18	8,70	6,53	2,42	0,62
	23	1 424,3	556,8	2 480,2	469,4	352,1	131,0	33,1	5 446,9	26,15	10,22	45,53	8,62	6,46	2,41	0,61
	30	1 437,4	568,5	2 585,1	478,1	357,1	132,5	32,9	5 591,6	25,70	10,17	46,23	8,55	6,39	2,37	0,59
Septembre ..	6	1 432,6	555,2	2 516,5	478,2	358,2	132,5	32,6	5 505,8	26,02	10,08	45,71	8,69	6,50	2,41	0,59
	15	1 437,8	553,2	2 463,7	473,3	354,6	131,0	32,3	5 445,9	26,40	10,16	45,24	8,69	6,51	2,41	0,59
	23	1 448,5	565,1	2 489,9	470,6	352,7	130,3	32,0	5 489,1	26,39	10,30	45,36	8,57	6,43	2,37	0,58
	30	1 470,9	580,2	2 620,0	480,4	357,4	132,1	31,8	5 672,8	25,93	10,23	46,18	8,47	6,30	2,33	0,56
Octobre	7	1 467,1	561,4	2 542,6	478,8	357,2	132,1	31,5	5 570,7	26,34	10,08	45,64	8,60	6,41	2,37	0,56
	15	1 467,0	556,7	2 475,0	471,4	352,9	130,7	31,2	5 484,9	26,75	10,15	45,12	8,60	6,43	2,38	0,57
	23	1 474,2	565,0	2 509,0	468,4	351,4	130,4	30,8	5 529,2	26,66	10,22	45,38	8,47	6,35	2,36	0,56
	31	1 497,4	574,4	2 617,8	476,9	356,7	131,9	30,6	5 685,7	26,34	10,10	46,04	8,39	6,27	2,32	0,54
Novembre ..	7	1 494,6	563,2	2 548,3	476,3	358,2	132,4	30,4	5 603,4	26,68	10,05	45,48	8,50	6,39	2,36	0,54
	15	1 501,8	558,0	2 472,4	467,5	353,0	131,0	30,1	5 513,8	27,24	10,12	44,84	8,48	6,40	2,38	0,54
	22	1 508,7	568,8	2 512,4	466,8	353,3	131,3	29,9	5 571,2	27,08	10,21	45,10	8,38	6,34	2,36	0,53
	29	1 538,6	596,2	2 662,7	479,4	361,0	133,3	29,7	5 800,9	26,53	10,28	45,90	8,26	6,22	2,30	0,51
Décembre ..	6	1 547,9	586,8	2 612,9	487,1	368,2	136,2	29,5	5 768,6	26,83	10,17	45,30	8,45	6,38	2,36	0,51
	15	1 586,3	602,8	2 606,4	489,8	370,3	137,6	29,3	5 822,5	27,25	10,35	44,77	8,41	6,36	2,36	0,50
	23	1 670,6	642,5	2 743,5	501,2	377,8	141,3	29,0	6 105,9	27,36	10,52	44,93	8,21	6,19	2,31	0,48
	31	1 727,7	642,7	2 701,8	494,4	373,2	140,6	28,9	6 109,3	28,28	10,52	44,23	8,09	6,11	2,30	0,47
Moyenne annuelle																
1956		1 342,6	553,2	2 394,0	429,7	364,9	17,6	87,7	5 189,7	25,87	10,66	46,13	8,28	7,03	0,34	1,69
1957		1 418,7	576,8	2 521,5	450,0	337,3	111,0	51,9	5 467,2	25,95	10,55	46,12	8,23	6,17	2,03	0,95
1958		1 463,0	567,3	2 494,1	465,2	348,8	127,3	35,5	5 501,2	26,59	10,31	45,34	8,46	6,34	2,31	0,65

SERVICE DES VIREMENTS

Mouvement	Année	Paiements en espèces	Compensations	Virements sur place ¹⁾	Virements de place à place	Total	Paiements en espèces	Compensations	Virements sur place ¹⁾	Virements de place à place	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Crédit ..	1954	16 852	125 104	257 906	73 018	472 880	1 005 523	12 128 882	28 728 952	8 957 668	50 821 025
	1955	16 834	115 933	811 166	69 717	1 013 650	992 209	14 064 162	35 692 202	9 581 129	60 329 702
	1956	17 034	111 753	916 066	70 609	1 115 462	935 300	14 343 514	43 093 739	11 005 761	69 378 314
	1957	17 466	107 663	940 691	70 544	1 136 364	1 084 864	15 702 661	50 829 546	11 482 846	79 099 917
	1958	19 150	103 748	929 260	68 777	1 120 935	1 112 085	15 703 977	58 837 837	12 421 112	88 075 011
Débit ...	1954	28 199	133 296	257 906	78 153	497 554	6 112 488	7 198 524	28 728 952	8 673 218	50 713 182
	1955	28 006	112 770	811 166	75 527	1 027 469	6 359 605	8 383 104	35 692 202	9 526 115	59 961 026
	1956	29 099	108 691	916 066	78 209	1 132 065	7 024 752	8 478 746	43 093 739	10 834 281	69 431 518
	1957	27 997	106 527	940 691	78 149	1 153 364	7 263 956	9 400 035	50 829 546	11 345 904	78 839 441
	1958	27 723	105 262	929 260	77 327	1 139 572	7 606 637	8 932 471	58 837 837	11 987 972	87 364 917
Total ...	1954	45 051	258 400	515 812	151 171	970 434	7 118 011	19 327 406	57 457 904	17 630 886	101 534 207
	1955	44 840	228 703	1 622 332	145 244	2 041 119	7 351 814	22 447 266	71 384 404	19 107 244	120 290 728
	1956	46 133	220 444	1 832 132	148 818	2 247 527	7 960 052	22 822 260	86 187 478	21 840 042	138 809 832
	1957	45 463	214 190	1 881 382	148 693	2 289 728	8 348 820	25 102 696	101 659 092	22 828 750	157 939 358
	1958	46 873	209 010	1 858 520	146 104	2 260 507	8 718 722	24 636 448	117 675 674	24 409 084	175 439 928
Répartition en pour-cent											
Crédit ..	1954	3.56	26.46	54.54	15.44	100	1.98	23.87	56.53	17.62	100
	1955	1.66	11.44	80.02	6.88	100	1.65	23.31	59.16	15.88	100
	1956	1.53	10.02	82.12	6.33	100	1.35	20.68	62.11	15.86	100
	1957	1.54	9.48	82.78	6.20	100	1.37	19.85	64.26	14.52	100
	1958	1.71	9.25	82.90	6.14	100	1.26	17.83	66.81	14.10	100
Débit ...	1954	5.67	26.79	51.83	15.71	100	12.05	14.20	56.65	17.10	100
	1955	2.73	10.97	78.95	7.35	100	10.61	13.98	59.52	15.89	100
	1956	2.57	9.60	80.92	6.91	100	10.12	12.21	62.07	15.60	100
	1957	2.43	9.24	81.56	6.77	100	9.21	11.93	64.47	14.39	100
	1958	2.43	9.24	81.54	6.79	100	8.71	10.22	67.35	13.72	100
Total ...	1954	4.64	26.63	53.15	15.58	100	7.01	19.04	56.59	17.36	100
	1955	2.20	11.20	79.48	7.12	100	6.11	18.66	59.34	15.89	100
	1956	2.05	9.81	81.52	6.62	100	5.74	16.44	62.09	15.73	100
	1957	1.99	9.35	82.17	6.49	100	5.29	15.90	64.36	14.45	100
	1958	2.07	9.25	82.22	6.46	100	4.97	14.04	67.08	13.91	100

1) Y compris le clearing bancaire.

MOUVEMENT D'AFFAIRES DES DIVERS COMPTOIRS DE LA BANQUE¹⁾

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Caisse											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1956	843 560	1 970 056	7 428 607 ²⁾	1 646 461	1 874 382	992 935	861 982	694 014	1 448 159	5 383 485	23 143 641 ²⁾
1957	1 079 307	2 378 004	15 070 833 ²⁾	2 230 472	2 370 018	1 152 506	1 012 818	886 597	1 808 474	7 049 374	35 038 403 ²⁾
1958	931 521	2 369 112	14 721 448 ²⁾	2 305 651	2 113 612	1 139 258	987 872	761 906	1 709 037	6 390 247	33 429 664 ²⁾
Escompte d'effets sur la Suisse, de prescriptions de la Confédération et d'obligations											
1956	62 372	42 817	533 468	30 518	51 195	76 045	30 271	31 467	66 696	158 456	1 083 305
1957	64 398	45 144	491 551	32 670	45 947	89 130	41 031	24 779	50 569	231 917	1 117 136
1958	21 844	17 194	446 800	21 872	27 306	84 828	34 407	21 763	36 595	121 871	834 480
Affaires en devises (devises et correspondants à l'étranger)											
1956	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22 895 832	22 895 832
1957	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19 667 614	19 667 614
1958	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24 195 418	24 195 418
Nouvelles avances sur nantissement											
1956	50 177	48 591	308 015	33 858	162 614	85 052	7 722	25 623	94 373	31 580	847 605
1957	27 523	34 872	230 638	33 521	61 089	78 751	6 104	11 667	53 981	21 779	559 925
1958	6 196	9 845	61 967	22 871	20 230	46 110	5 364	6 862	21 000	16 587	217 032
Virements											
1956	1 808 057	12 987 292	9 585 845	8 488 609	4 750 821	1 909 370	1 209 816	1 614 042	3 491 692	92 964 288	138 809 832
1957	1 851 066	12 743 566	10 704 458	9 957 204	4 795 331	2 089 967	1 295 634	1 693 099	3 521 220	109 287 813	157 939 358
1958	1 771 868	14 508 837	9 317 833	9 757 013	4 597 957	2 070 182	1 427 560	1 474 905	3 227 753	127 286 020	175 439 928
Comptes des administrations fédérales											
1956	—	—	33 896 834	—	—	—	—	—	—	—	33 896 834
1957	—	—	37 889 148	—	—	—	—	—	—	—	37 889 148
1958	—	—	37 910 874	—	—	—	—	—	—	—	37 910 874
Comptes de dépôt											
1956	4 266	14 644	75 076	11 605	6 166	3 998	2 530	7 342	6 875	325 335	457 837
1957	6 024	23 526	75 970	16 244	10 114	3 225	2 543	6 389	5 048	253 334	402 417
1958	4 628	18 249	70 600	18 255	9 057	4 595	2 202	8 422	3 983	548 950	688 941
Comptes des correspondants en Suisse											
1956	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 810 335	8 810 335
1957	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 381 307	9 381 307
1958	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 423 251	9 423 251
Encaissement (remises)											
1956	1 135	24 107	312 870	16 491	13 191	6 423	305	8 412	2 972	108 200	494 106
1957	956	15 384	345 137	21 695	7 225	4 259	329	9 290	3 475	115 546	523 296
1958	742	39 399	291 342	15 938	6 922	4 714	355	6 135	2 207	107 686	475 440
Mouvement total, additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1956	5 483 746	26 511 382	108 509 965	15 797 821	13 003 187	6 404 852	4 162 767	4 383 063	10 013 067	192 486 775	386 756 625
1957	6 867 275	28 193 946	148 758 324	19 270 323	15 466 112	7 355 631	5 180 986	6 183 300	12 980 822	233 634 333	483 891 052
1958	6 268 021	30 942 035	134 701 870	19 041 227	13 880 005	7 431 315	5 005 532	4 863 593	11 684 619	243 232 346	477 050 563
Chambres de compensation											
1956	—	1 007 403	206 331	1 389 726	457 954	—	—	57 694 ³⁾	90 174	925 678	4 134 960
1957	—	1 147 189	224 386	1 784 773	500 281	—	—	60 106 ³⁾	111 816	965 633	4 794 184
1958	—	1 142 548	192 026	1 445 150	429 316	—	—	42 970 ³⁾	83 218	864 991	4 200 219

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent.

²⁾ Y compris l'or à l'étranger.

³⁾ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

TAUX D'ESCOMPTE ET TAUX DES AVANCES SUR NANTISSEMENT DE LA BANQUE DEPUIS SON OUVERTURE

Annexe N° 5

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin	4½	56	5	56	1914 22 Janvier	4	28	4½	189
15 Août	5	84	5½	84	19 Févriér.....	3½	161	—	—
7 Novembre	5½	70	6	70	30 Juillet	4½	1	5½	1
					31 Juillet	5½	3	6	3
1908 16 Janvier	5	7	5½	7	3 Août	6	38	7	38
23 Janvier	4½	28	5	28	10 Septembre	5	113	6	14
20 Février	4	28	4½	28	24 Septembre	—	—	5½	99
19 Mars	3½	322	4	441	1915 1 ^{er} Janvier	4½	1 371	5	1 280
1909 4 Février	3	252	—	—	1918 4 Juillet	—	—	5½	91
3 Juin	—	—	3½	133	3 Octobre	5½	322	6	917
14 Octobre	3½	28	4	28					
11 Novembre	4	56	4½	56	1919 21 Août	5	595	—	—
1910 6 Janvier	3½	49	4	210	1921 7 Avril	4½	126	5½	126
24 Février.....	3	161	—	—	11 Août	4	203	5	203
4 Août	3½	49	4½	84	1922 2 Mars.....	3½	168	4½	168
22 Septembre.....	4	35	—	—	17 Août	3	331	4	331
27 Octobre	4½	70	5	70	1923 14 Juillet.....	4	831	5	831
1911 5 Janvier.....	4	42	4½	42	1925 22 Octobre	3½	1 624	4½	1 624
16 Février	3½	224	4	224	1930 3 Avril	3	98	4	98
28 Septembre.....	4	350	4½	350	10 Juillet	2½	196	3½	196
1912 12 Septembre.....	4½	77	5	77	1931 22 Janvier	2	1 562	3	748
28 Novembre	5	259	5½	259	1933 8 Février.....	—	—	2½	814
1913 14 Août.....	4½	161	5	161	1935 3 Mai	2½	495	3½	495
					1936 9 Septembre.....	2	78	3	78
					26 Novembre	1½	7 475	2½	7 475
					1957 15 Mai ¹⁾	2½	596 ²⁾	3½	596 ²⁾

¹⁾ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires : stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1½/4‰ du 1^{er} avril au 24 juillet 1957; 2‰ depuis le 25 juillet 1957; autres stocks obligatoires 2‰ du 1^{er} avril au 24 juillet 1957.

²⁾ Jusqu'au 31 décembre 1958.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Année	Encaisse métallique			Devises ²⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹⁾	Argent	Total		Effets suisses	Rescriptions ³⁾	Obligations escomptées	Total		
	En millions de francs									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2

¹⁾ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921 : 1 kg d'or fin = fr. 3440 ; à partir du 11 novembre 1921 : 1 kg = fr. 3435.555.
²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement ; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

DE LA BANQUE DEPUIS 1907

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁴⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Total du bilan	Année
				Comptes de virements	Comptes des administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing		
En millions de francs			%	En millions de francs					
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
10,5	3,8	159,2	51.09	19,5	5,7	0,6	—	243,8	1907
8,2	6,2	204,1	61.11	21,1	13,1	0,8	—	292,9	1908
28,4	10,8	261,5	52.91	29,4	39,6	1,4	—	386,0	1909
35,0	10,0	297,2	55.77	22,4	45,7	0,7	—	421,0	1910
18,9	16,5	314,8	53.96	24,6	23,8	0,9	—	419,3	1911
19,2	7,1	339,2	54.80	28,9	25,4	1,2	—	451,0	1912
16,1	6,4	313,8	60.79	27,4	30,6	1,0	—	429,9	1913
14,7	9,3	455,9	57.65	54,6	8,6	7,6	—	589,2	1914
29,0	8,1	465,6	64.72	61,0	14,3	7,4	—	608,7	1915
18,2	6,8	536,5	74.07	89,8	12,7	27,3	—	735,1	1916
18,0	7,3	702,3	58.30	89,0	42,6	7,1	—	908,7	1917
28,1	8,6	975,7	48.49	79,1	20,1	88,4	—	1 239,0	1918
36,1	6,6	1 036,1	57.00	121,0	18,7	41,5	—	1 298,2	1919
35,0	5,9	1 023,7	64.90	146,4	11,4	5,4	—	1 273,1	1920
27,2	6,5	1 009,3	65.17	116,5	7,7	4,4	—	1 224,7	1921
18,9	9,8	976,4	65.44	147,4	11,0	5,7	—	1 224,3	1922
30,0	8,6	982,0	63.94	80,0	13,0	10,4	—	1 166,4	1923
38,6	6,8	913,9	64.89	102,8	8,3	6,0	—	1 107,5	1924
34,4	6,6	875,8	63.53	113,2	4,7	6,3	—	1 075,1	1925
33,6	6,4	873,9	62.31	127,0	4,3	5,5	—	1 087,6	1926
34,6	9,2	917,4	63.20	123,8	18,4	9,2	—	1 147,5	1927
40,6	19,0	952,6	60.75	141,5	54,0	6,6	—	1 236,4	1928
40,2	5,4	999,2	61.90	171,7	28,5	7,1	—	1 288,9	1929
32,7	104,0	1 062,1	67.12	213,2	28,0	7,9	—	1 391,9	1930
25,6	37,9	1 609,4	145.82	883,2	40,1	44,9	—	2 659,5	1931
15,7	50,8	1 612,6	153.24	922,3	51,0	67,9	—	2 743,5	1932
19,9	27,7	1 509,5	132.36	629,6	9,4	51,4	—	2 309,7	1933
19,2	52,5	1 440,3	132.60	539,4	39,6	45,9	—	2 179,2	1934
26,7	44,9	1 366,3	101.65	357,9	7,6	24,8	16,4	1 887,4	1935

³⁾ Jusqu'en 1930, les rescriptions de la Confédération seulement.

⁴⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris ; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Année	Or ¹⁾	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
			Effets suisses	Rescriptions ²⁾	Obligations escomptées	Total		
En millions de francs								
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1936	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6
1940	2 173,2	996,8	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4
1941	2 878,5	679,0	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0
1942	3 565,2	61,8	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2
1943	4 172,7	83,0	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4
1944	4 554,1	102,4	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6
1945	4 777,0	162,5	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6
1946	4 949,9	158,0	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2
1947	5 256,2	102,5	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6
1948	5 821,0	236,6	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0
1949	6 240,2	260,0	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0
1950	5 975,8	256,4	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0
1951	6 003,8	227,6	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9
1952	5 876,1	490,9	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0
1953	6 086,1	522,2	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2
1954	6 323,4	649,8	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6
1955	6 686,3	624,1	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8
1956	7 102,9	627,0	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9
1957	7 383,5	781,4	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0
1958	8 329,3	560,9	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8

¹⁾ Evaluation jusqu'au 6 octobre 1936: 1 kg d'or fin = fr. 3435.555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639.13; à dater du 31 mai 1940: 1 kg = fr. 4869.80.
²⁾ Depuis 1948, les rescriptions de la Confédération seulement.

DE LA BANQUE DEPUIS 1907

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE

Avoirs chez des corres- pondants en Suisse	Fonds publics	Billets en circulation	Couver- ture métallique des billets	Engagements à vue				Total du bilan	Année
				Comptes de virements	Comptes des administra- tions fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing		
En millions de francs			%	En millions de francs					
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
14,2	15,9	1 482,2	182.76	1 093,9	183,4	29,9	62,9	3 505,9	1936
11,4	30,7	1 530,5	175.05	1 602,6	12,5	35,4	71,9	3 902,3	1937
9,6	90,9	1 751,0	165.02	1 592,6	8,2	31,2	39,9	4 081,0	1938
16,6	80,9	2 049,9	110.33	686,7	10,9	32,0	67,8	3 501,8	1939
20,0	87,8	2 273,4	95.59	1 018,6	6,8	41,6	119,9	3 727,7	1940
15,8	69,6	2 336,7	123.18	896,9	194,7	44,6	108,9	3 880,6	1941
16,3	63,9	2 637,3	135.18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	4 226,4	1942
14,2	64,5	3 048,5	136.87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	4 597,2	1943
13,9	64,2	3 548,0	128.35	835,5	27,7	50,9	109,7	4 868,6	1944
27,5	62,1	3 835,2	124.55	843,2	6,6	106,8	162,0	5 266,5	1945
51,7	52,7	4 090,7	121.00	662,3	194,6	84,2	223,5	5 499,8	1946
68,6	48,4	4 383,4	119.91	722,3	127,2	59,4	263,4	5 932,1	1947
50,4	47,4	4 594,3	126.70	960,0	11,2	49,9	221,7	6 400,6	1948
26,7	39,7	4 566,3	136.66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	6 721,9	1949
60,3	40,9	4 663,8	128.13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	6 658,6	1950
53,0	39,9	4 927,3	121.85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	6 675,9	1951
37,5	40,1	5 121,9	114.73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	6 796,8	1952
34,9	35,5	5 228,5	116.40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	6 996,8	1953
41,3	46,5	5 411,6	116.85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	7 327,2	1954
47,8	45,9	5 515,5	121.23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	7 738,2	1955
56,1	45,7	5 809,7	122.26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	8 340,1	1956
41,4	45,3	5 931,2	124.49	1 831,1	471,0	16,2	74,7	8 574,6	1957
33,0	44,6	6 109,3	136.34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	9 098,9	1958

MOYENNES ANNUELLES

Année	Encaisse métallique			Devises ²⁾	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Taux d'escompte	Avances sur nantissement
	Or ¹⁾	Argent	Total		Effets suisses ³⁾	Rescriptions ⁴⁾	Obligations escomptées	Total			
	En millions de francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	4.93	0,6
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	3.73	2,5
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	3.22	4,4
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	3.51	5,9
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	3.70	7,0
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	4.20	12,2
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	4.81	15,7
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	4.34	20,1
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	4.50	16,9
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	4.50	17,7
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	4.50	28,3
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	4.75	36,4
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	5.32	38,7
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	5.00	32,3
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	4.44	41,9
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	3.39	49,1
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	3.47	49,1
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	4.00	66,6
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	3.90	48,6
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	3.50	45,6
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	3.50	48,6
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	3.50	62,8
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	3.50	61,3
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	2.89	42,2
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	2.03	45,2
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	2.00	45,8
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	2.00	53,1
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	2.00	75,0
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	2.33	87,6

¹⁾ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921 : 1 kg d'or fin = fr. 3440 ; à partir du 11 novembre 1921 : 1 kg = fr. 3435.555.
²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement ; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoirs à vue sur l'étranger seulement.

DE LA BANQUE DEPUIS 1907

MOYENNES ANNUELLES

Taux des avances	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁵⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Année
					Comptes de virements	Comptes des administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	
%	En millions de francs			%	En millions de francs				
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
5.43	9,6	3,2	88,9	65.74	15,3	9,4	1,0	—	1907
4.23	8,5	9,0	145,9	72.95	13,6	10,6	1,2	—	1908
3.89	6,3	8,0	191,4	71.41	17,5	18,2	1,3	—	1909
4.30	28,8	12,2	241,4	66.03	15,1	43,0	1,8	—	1910
4.20	22,4	12,5	253,6	68.35	16,3	40,8	1,6	—	1911
4.70	10,9	11,1	269,3	67.25	16,4	25,4	1,4	—	1912
5.31	11,2	9,3	272,4	71.09	15,8	28,5	0,7	—	1913
5.13	10,4	11,7	335,1	63.33	34,5	19,0	4,0	—	1914
5.00	23,6	8,9	409,9	70.57	44,0	20,4	6,3	—	1915
5.00	13,6	7,8	430,3	75.63	94,9	15,8	8,1	—	1916
5.00	13,4	7,6	535,8	74.15	80,9	19,9	10,3	—	1917
5.37	17,6	9,7	733,1	58.98	71,1	14,8	33,0	—	1918
6.00	21,4	7,7	905,8	57.00	73,9	16,7	29,0	—	1919
6.00	27,6	6,6	933,8	67.16	96,0	14,5	10,4	—	1920
5.44	20,2	5,8	925,1	72.09	95,3	12,5	4,8	—	1921
4.39	21,9	8,6	817,6	78.71	181,5	15,6	6,2	—	1922
4.47	18,4	8,9	875,0	72.17	130,0	14,0	8,6	—	1923
5.00	25,5	7,1	850,5	72.08	66,9	28,3	10,0	—	1924
4.90	21,7	7,1	797,6	72.10	98,3	11,8	6,3	—	1925
4.50	19,1	6,5	769,0	66.96	81,7	13,5	7,1	—	1926
4.50	24,6	6,5	798,8	65.06	85,4	19,2	6,3	—	1927
4.50	22,3	6,3	818,3	61.89	82,4	21,3	6,9	—	1928
4.50	24,9	3,9	855,7	63.52	89,4	15,5	7,4	—	1929
3.89	20,4	59,9	894,0	68.54	167,8	31,6	6,8	—	1930
3.03	15,1	85,8	1 141,0	102.09	483,0	25,8	19,1	—	1931
3.00	9,7	40,6	1 508,4	168.79	1 075,1	59,1	61,8	—	1932
2.55	12,0	61,7	1 440,1	147.17	702,7	24,8	62,6	—	1933
2.50	10,3	46,9	1 349,2	132.52	515,0	12,5	46,1	—	1934
3.17	11,2	55,7	1 283,0	113.57	349,9	14,0	29,4	5,0	1935

³⁾ Jusqu'en 1931, les descriptions y sont comprises.

⁴⁾ Ce poste n'était pas calculé avant 1932.

⁵⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, les avoirs à l'étranger y sont compris, les avoirs à vue sur l'étranger en sont éliminés.

MOYENNES ANNUELLES

Année	Or ¹⁾	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Taux d'escompte	Avances sur nantissement
			Effets suisses	Rescriptions ²⁾	Obligations escomptées	Total			
En millions de francs								%	En millions de fr.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1936	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	2.30	63,8
1937	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	1.50	32,3
1938	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	1.50	22,7
1939	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	1.50	36,4
1940	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	1.50	66,8
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	1.50	25,4
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	1.50	19,4
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	1.50	16,7
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	1.50	17,0
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	1.50	19,6
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	1.50	36,3
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	1.50	59,7
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	1.50	59,5
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	1.50	27,6
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	0,0	1.50	23,3
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	1.50	30,9
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	1.50	30,0
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	1.50	24,7
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	1.50	26,1
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	1.50	44,7
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	1.50	47,7
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	2.13	31,6
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	2.50	11,4

1) Evaluation jusqu'au 6 octobre 1936 : 1 kg d'or fin = fr. 3435,555 ; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940 : 1 kg = fr. 4639,13 ; à dater du 31 mai 1940 : 1 kg = fr. 4869,80.
2) Depuis 1948, les rescriptions de la Confédération seulement.

DE LA BANQUE DEPUIS 1907

MOYENNES ANNUELLES

Taux des avances	Avoirs chez des correspondants en Suisse	Fonds publics	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Année
					Comptes de virements	Comptes des administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	
%	En millions de francs			%	En millions de francs				
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
3.30	8,7	42,4	1 293,9	130.64	541,3	29,0	27,7	27,2	1936
2.50	6,6	17,9	1 378,4	191.51	1 305,3	86,1	28,4	69,5	1937
2.50	6,0	74,4	1 555,4	183.17	1 703,7	18,1	44,1	45,0	1938
2.50	7,5	93,2	1 802,3	140.38	1 093,2	12,0	33,1	44,4	1939
2.50	8,5	86,2	2 081,9	103.02	744,3	4,4	38,6	80,5	1940
2.50	7,5	73,5	2 107,8	111.36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	1941
2.50	7,1	66,3	2 251,4	150.60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	1942
2.50	7,4	64,8	2 646,5	142.62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	1943
2.50	7,6	64,3	3 025,1	144.93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	1944
2.50	9,3	63,8	3 517,6	133.36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	1945
2.50	13,3	58,8	3 633,2	132.61	813,8	131,9	90,8	189,9	1946
2.50	16,8	50,8	3 940,6	130.18	734,0	147,2	74,4	242,9	1947
2.50	16,8	47,7	4 167,9	135.86	935,0	64,5	51,6	256,6	1948
2.50	9,7	41,7	4 259,9	141.93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	1949
2.50	11,3	41,2	4 239,6	145.75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	1950
2.50	13,8	40,1	4 419,5	135.78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	1951
2.50	13,0	40,1	4 596,2	127.22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	1952
2.50	13,0	35,8	4 783,6	125.40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	1953
2.50	14,5	43,7	4 904,0	125.95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	1954
2.50	17,1	46,1	5 056,8	124.67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	1955
2.50	19,8	45,4	5 189,7	130.92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	1956
3.13	16,3	45,4	5 467,2	129.80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	1957
3.50	11,2	44,9	5 501,2	144.66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	1958

MOUVEMENT

Année	Caisse	Devises 1)	Escompte					Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nan- tissement	Remises à l'encaisse- ment
			Portefeuille suisse							
			Effets suisses		Rescrip- tions 2)	Obli- gations	Total			
			Montant	Moyenne des jours à courir						
En millions de francs			Jours	En millions de francs						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	64,5
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	131,0
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	286,5
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	360,9
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	399,4
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	454,8
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	483,3
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	323,5
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	276,5
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	254,0
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	266,3
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	381,2
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	420,6
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	477,2
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	371,8
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	293,9
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	358,4
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	459,2
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	433,0
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	430,4
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	488,9
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	593,3
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	589,0
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	549,0
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	628,6
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	584,1
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	511,2
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	467,0
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	320,5

1) De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers est compris dans celui des comptes de correspondants en Suisse (col. 12).

2) Jusqu'en 1930, les rescriptions de la Confédération seulement.

DE LA BANQUE DEPUIS 1907

MOUVEMENT

Comptes des correspondants en Suisse ³⁾	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque av. comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque ⁴⁾	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
En millions de francs										
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
1 143,2	6,4	5 019,5	—	367,0	5,5	—	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	37,5	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	—	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	44,0	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	—	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	40,4	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	—	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	46,5	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	—	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	16,0	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	—	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	12,4	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	—	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	15,6	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	—	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	5,6	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	—	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	8,3	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	—	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	6,8	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	—	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	4,4	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	—	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	2,9	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	—	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	6,7	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	—	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	6,5	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	—	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	7,4	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	—	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	4,5	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	—	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	4,0	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	—	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	27,3	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	—	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	7,3	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	—	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	12,8	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	—	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	72,5	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	—	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	37,5	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	—	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	309,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	—	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	449,9	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	—	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	58,8	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	—	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	88,0	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	—	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	52,5	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	—	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	119,9	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	2 157,9	110,5	109 537,7	3 267,8	1935

³⁾ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants en Suisse seulement.

⁴⁾ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

MOUVEMENT

Année	Caisse ¹⁾	Devises	Escompte						Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Remises à l'encaissement
			Portefeuille suisse								
			Effets suisses		Rescriptions ²⁾	Obligations	Total				
			Montant	Moyenne des jours à courir							
En millions de francs			Jours	En millions de francs							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	296,6	
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	287,5	
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	272,5	
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	307,5	
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	283,9	
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	322,3	
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	406,7	
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	386,4	
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	341,5	
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	372,3	
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	489,7	
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	586,0	
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	647,0	
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	555,6	
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	579,9	
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	670,0	
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	680,4	
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	518,0	
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	535,7	
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	488,8	
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	494,1	
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³⁾	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	523,3	
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴⁾	0,3	6,7	834,5	—	217,0	475,4	

¹⁾ Depuis 1938, l'or à l'étranger est compris dans ce chiffre.
²⁾ Depuis 1948, les rescriptions de la Confédération seulement.
³⁾ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés dans le deuxième semestre 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.
⁴⁾ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

DE LA BANQUE DEPUIS 1907

MOUVEMENT

Comptes des correspondants en Suisse	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque av. comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
En millions de francs										
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
2 150,5	215,4	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	2 627,7	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	31,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	3 680,8	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	102,4	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	3 589,6	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	118,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	3 905,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	22,0	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	5 179,8	161,4	141 568,3	2 130,3	1940
2 748,6	24,0	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	15,3	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	4,4	34 775,8	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	4,9	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	7,0	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	17,4	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	11,5	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	5,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	16,1	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	5,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	4,4	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	4,7	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	63,9	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	22,3	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	4,6	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	27,7	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	0,6	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	23,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,4	399,1	477 050,6	4 200,2	1958

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Année	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des opérations en or et en devises	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ²⁾	Produit des fonds publics appartenant à la Banque ³⁾	Commissions ⁴⁾	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt ⁵⁾	Bénéfice brut
	Total	dont escompte											
		d'effets sur la Suisse	de rescriptions ¹⁾	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts								
En 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1907/08	1 979	1 977	—	—	—	117	1 563	738	496	69	20	473	4 509
1909	1 304	1 303	—	—	—	158	1 098	337	360	116	29	444	2 958
1910	2 502	2 490	—	—	—	247	1 270	1 084	481	69	5	1 415	4 243
1911	2 315	2 267	—	35	—	302	1 628	866	527	87	19	1 313	4 431
1912	3 430	3 233	—	183	—	568	1 117	396	479	125	22	705	5 432
1913	2 994	2 868	—	110	—	830	1 849	454	407	149	18	841	5 860
1914	5 292	4 472	427	371	—	1 046	1 208	487	527	192	19	426	8 345
1915	5 458	2 264	3 014	168	—	840	÷ 421	1 096	418	259	9	323	7 336
1916	5 874	939	4 872	51	—	920	2 470	1 520	382	321	12	288	11 211
1917	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	900	1 474	366	458	8	475	12 357
1918	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	1 120	1 553	520	695	140	25	16 769
1919	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	999	1 734	552	656	192	163	22 259
1920	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	3 996	4 164	446	619	189	187	22 879
1921	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 715	833	1 387	677	117	333	18 170
1922	4 492	848	3 575	55	—	2 070	4 640	1 288	747	752	130	497	13 622
1923	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	2 839	1 126	770	627	87	473	13 095
1924	3 606	3 246	175	175	—	3 323	909	1 617	609	525	137	867	9 859
1925	1 841	1 199	551	85	—	2 403	4 273	1 527	704	653	188	252	11 337
1926	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	4 927	1 098	543	539	249	267	11 572
1927	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	4 775	1 784	485	621	315	390	13 126
1928	4 240	2 970	995	271	—	2 821	5 222	496	475	578	393	468	13 757
1929	4 149	2 862	994	287	—	2 738	6 402	550	339	539	289	373	14 633
1930	1 658	972	422	258	—	1 675	7 646	468	1 359	727	287	778	13 042
1931	997	611	250	116	—	1 384	6 941	316	831	789	310	328	11 240
1932	517	300	91	89	16	1 375	4 660	197	2 240	662	340	310	9 681
1933	713	214	100	108	268	1 400	3 626	144	2 391	930	251	204	9 251
1934	1 338	256	606	117	338	1 926	3 529	119	1 203	698	234	217	8 830
1935	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 630	169	1 374	677	100	186	9 500

1) Jusqu'en 1930, escompte des rescriptions de la Confédération seulement.
2) Y compris intérêts des comptes de chèques postaux.
3) Non compris les amortissements.
4) Y compris droits de garde et location de coffres-forts.
5) Intérêts à l'Administration fédérale compris.

DE LA BANQUE DEPUIS 1907

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets et attribution à la provision	Provisions et pertes sur l'or ⁸⁾ Frais de stérilisation	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
En 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	258	1 000	1 317	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁹⁾	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁷⁾	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ⁹⁾	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935

⁸⁾ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

⁷⁾ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés.

⁹⁾ Y compris les frais d'importation de numéraire de 1907/08 à 1915.

⁹⁾ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Année	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des opérations en or et en devises	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ²⁾	Produit des fonds publics appartenant à la Banque ³⁾	Commissions ⁴⁾	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt ⁵⁾	Bénéfice brut
	Total	dont escompte											
		d'effets sur la Suisse	de rescriptions ¹⁾	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts								
En 1000 francs													
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1936	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 562	145	1 270	736	170	219	9 133
1937	365	108	22	56	165	818	5 904	55	1 272	737	193	171	9 173
1938	523	259	159	23	67	571	10 429	46	2 445	673	95	181	14 601
1939	1 153	323	692	41	82	895	4 857	59	2 511	475	198	147	10 001
1940	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 454	75	3 087	546	146	132	11 520
1941	1 513	783	520	23	114	642	6 503	56	2 555	634	122	134	11 891
1942	1 210	853	138	19	108	484	9 294	48	2 183	669	146	133	13 901
1943	1 365	963	335	10	18	419	7 098	49	2 269	568	82	137	11 713
1944	1 241	959	198	14	17	426	8 424	50	2 198	674	136	131	13 018
1945	2 232	725	1 455	14	7	480	8 550	52	2 072	624	223	130	14 103
1946	859	628	89	37	14	868	16 725	93	1 377	1 154	138	142	21 072
1947	811	517	127	108	55	1 427	10 756	147	1 515	1 899	—	175	16 380
1948	2 134	1 827	44	163	95	1 498	7 168	176	1 736	2 345	95	150	15 002
1949	1 902	1 814	14	34	37	700	7 689	80	1 386	1 409	116	164	13 118
1950	1 623	1 567	11	16	25	552	10 470	81	1 350	1 223	151	171	15 279
1951	2 811	2 641	127	31	1	770	7 888	130	1 459	1 266	179	176	14 327
1952	3 934	3 537	328	53	5	736	8 232	117	1 303	934	139	191	15 204
1953	3 751	3 295	435	14	—	605	9 699	114	1 258	1 214	171	206	16 606
1954	2 705	2 192	489	19	—	622	10 689	126	1 356	971	102	223	16 348
1955	2 298	1 832	347	115	—	1 090	16 735	168	1 366	967	607	231	23 000
1956	2 648	1 975	464	206	—	1 149	19 215	182	1 550	864	571	234	25 945
1957	3 329	2 860	176	289	—	981	16 894	187	1 702	712	591	246	24 150
1958	3 005	2 920	9	71	—	417	15 293	147	1 408	679	518	251	21 216

¹⁾ Depuis 1948, escompte des rescriptions de la Confédération seulement.
²⁾ Jusqu'en 1949, y compris intérêts des comptes de chèques postaux.
³⁾ Non compris les amortissements.
⁴⁾ Y compris droits de garde et location de coffres-forts.
⁵⁾ Jusqu'en 1936, intérêts à l'Administration fédérale compris.

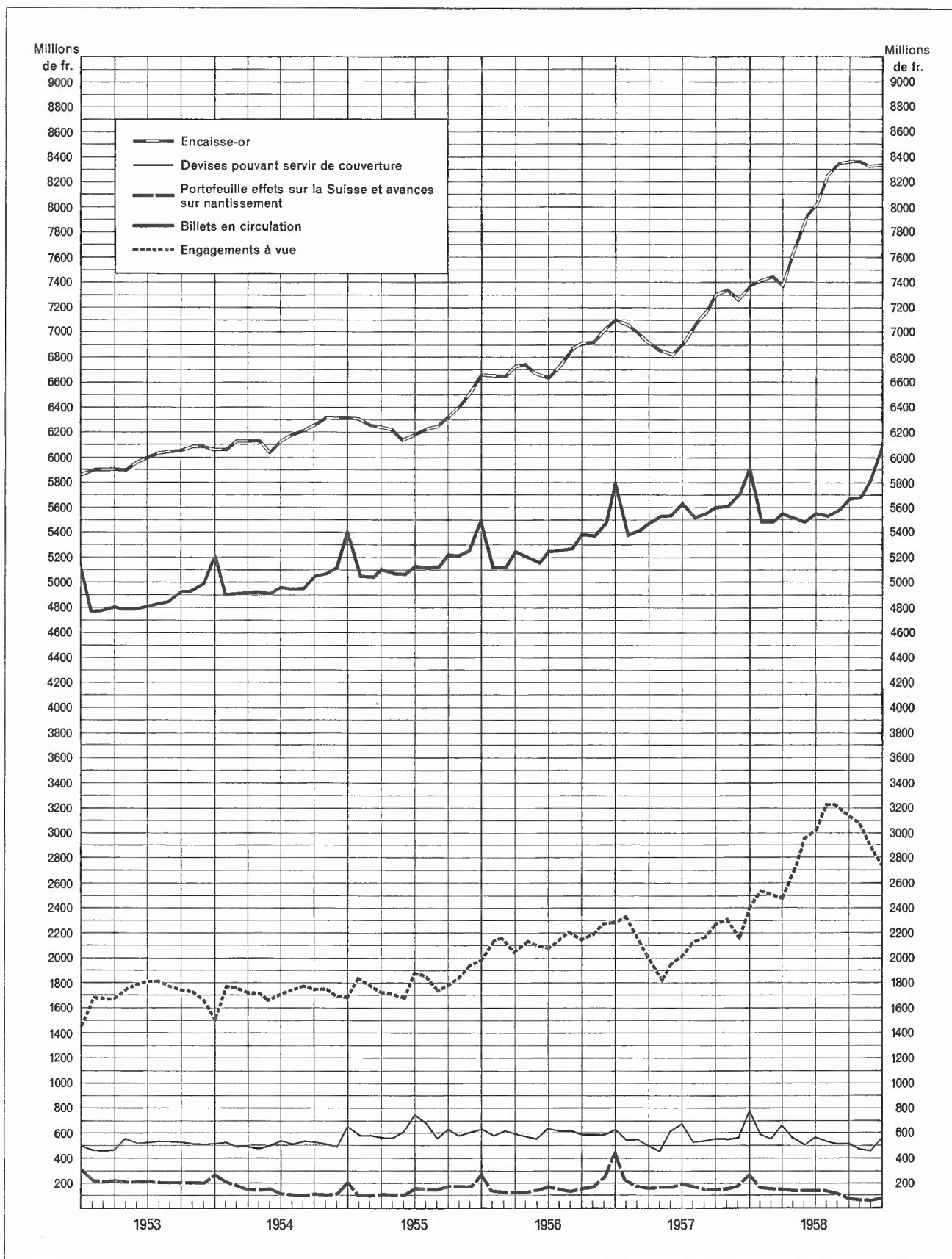
DE LA BANQUE DEPUIS 1907

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

Frais d'administration	Impôts et droits y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets et attribution à la provision	Provisions et pertes sur l'or Frais de stérilisation	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles	sur fonds publics et affaires courantes, moins rentrées						
En 1000 francs											
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940
3 774	1 147	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 238	188	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 370	323	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 273	300	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 836	239	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 293	—	5 000	4 140 ¹⁰⁾	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 563	480	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 056	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 210	—	—	451 ¹⁰⁾	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 331	—	500	1 501 ¹⁰⁾	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 409	—	—	799 ¹⁰⁾	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 492	250	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
7 976 ⁶⁾	250	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
7 786	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 501 ⁶⁾	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 138 ⁷⁾	300	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 088 ⁸⁾	300	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
9 871 ⁹⁾	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958

⁶⁾ Y compris fr. 500 000, provision pour risques non assurés.
⁷⁾ Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés, et fr. 1 700 000, provision pour le cinquantenaire de la Banque.
⁸⁾ Y compris fr. 1 500 000, provision pour risques non assurés.
⁹⁾ Y compris fr. 1 000 000, provision pour risques non assurés.
¹⁰⁾ Frais de stérilisation.

SITUATION EN FIN DE MOIS



TRAFIC DE COMPENSATION

Annexe N° 8

Année	Chambres de compensation pour traites et chèques									Clearing des titres pour opérations au comptant	
	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	Bâle	Zurich
Nombre des membres au 31 décembre											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1954	15	11	4	13	9	4	8	7	71	18	24
1955	15	11	4	13	9	4	8	7	71	19	24
1956	15	11	4	13	9	4	8	7	71	20	24
1957	15	11	4	13	9	4	8	7	71	20	24
1958	15	11	4	13	10	4	8	7	72	20	25
Nombre d'effets											
1954	67 313	36 263	3 368	119 846	71 156	5 040	14 738	195 839	513 563	—	—
1955	65 945	37 177	3 240	125 534	72 481	5 195	13 579	200 818	523 969	—	—
1956	63 934	35 985	3 212	135 630	71 814	4 783	14 149	181 263	510 770	—	—
1957	67 438	36 952	2 977	148 428	72 732	4 825	14 532	182 462	530 346	—	—
1958	58 180	36 580	2 400	158 398	69 937	4 390	11 115	181 763	522 763	—	—
Mouvement total (en 1000 francs)											
1954	778 868	183 506	28 429	1 159 491	430 406	20 575	85 516	902 600	3 589 391	369 676	1 504 808
1955	834 845	185 761	27 462	1 368 238	480 951	25 501	82 527	868 467	3 873 752	424 216	1 791 533
1956	1 007 403	206 331	31 002	1 389 726	457 954	26 692	90 174	925 678	4 134 960	364 888	1 621 016
1957	1 147 189	224 386	33 178	1 784 773	500 281	26 928	111 816	965 633	4 794 184	326 616	1 408 864
1958	1 142 548	192 026	22 026	1 445 150	429 316	20 944	83 218	864 991	4 200 219	336 204	1 598 976
Du mouvement total ont été réglés par compensation proprement dite (en pour-cent)											
1954	46.54	54.02	29.40	52.48	55.84	35.47	45.41	62.76	53.81	61.69	76.86
1955	46.18	54.70	31.94	53.74	55.09	33.92	45.94	64.46	54.28	59.64	76.36
1956	47.72	53.17	27.37	54.00	57.96	28.23	45.40	65.06	54.79	60.36	76.20
1957	51.33	54.07	27.00	51.83	53.71	34.36	39.33	64.01	53.91	58.71	75.86
1958	47.58	52.95	28.12	51.62	57.40	31.01	40.09	62.59	52.98	60.46	76.78

LISTE

DES MEMBRES DES AUTORITÉS ET DES ORGANES DE LA BANQUE

AU 1^{er} JANVIER 1959

I. PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(Période administrative 1955-1959)

A. Müller, D^r en droit, Amriswil, président. – Professeur P. Carry, D^r en droit et D^r h. c., avocat, Genève, vice-président

II. CONSEIL DE BANQUE

(Période administrative 1955-1959)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*)

- | | |
|--|---|
| A. Müller, D ^r en droit, Amriswil, président | * B. Galli, D ^r en droit, conseiller d'Etat, directeur des Départements des Finances et de l'Instruction publique du canton du Tessin, Lugano |
| Professeur P. Carry, D ^r en droit et D ^r h. c., avocat, Genève, vice-président | E. Gamper, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich |
| * J. Ackermann, directeur des Entreprises électriques fribourgeoises, Fribourg | * J. Golay, D ^r ès sc. écon., professeur à l'Université de Lausanne, Lausanne |
| W. Ackermann, conseiller aux Etats, président du conseil d'administration de la Banque cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Hérिसau | A. Graedel, conseiller national, secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, Berne |
| F. Antognini, directeur de la maison Chocolat Cima-Norma S.A., Torre | * L. Gredig-Stünzi, hôtelier, Pontresina |
| E. Barbey, de la maison Lombard, Odier & Cie, Genève | E. Hatt, D ^r ès sc. écon., vice-président du conseil d'administration de la société anonyme Heinr. Hatt-Haller, Hoch- & Tiefbau-Unternehmung, Zurich |
| R. Bratschi, conseiller national, directeur de la Compagnie du Chemin de Fer des Alpes Bernoises Berne-Loetschberg-Simplon, Berne | O. Howald, D ^r ès sc. techn. et D ^r h.c., professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Brougg |
| * O. de Chastonay, directeur de la Banque cantonale du Valais, Sion | P. Joerin, président du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Binningen |
| * S. de Coulon, conseiller aux Etats, directeur d'Ebauches S. A., Fontainemelon | A. Juillard, directeur de la maison Cortébert Watch Co., Juillard & Cie, Cortébert |
| * E. Emmenegger, conseiller d'Etat, chef du Département des Finances du canton de Lucerne, Schüpheim | C. Koechlin, D ^r en droit h. c., président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle |
| G. Eugster, D ^r en méd. vét., conseiller national, président de l'Union suisse des caisses de crédit mutuel, Blidegg | E. Kronauer, ingénieur, membre du conseil d'administration et directeur général de la Société anonyme des Ateliers de Sécheron, Genève |
| * G. Fischer, ingénieur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Société anonyme des engrenages et machines Maag, Zollikon | |

- H. Kùng, D^r h. c., directeur de la Banque Centrale Coopérative, Bottmingen
- W. Linsmayer, D^r en droit, vice-président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la «Vita» Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich
- R. Lorétan, D^r en droit, avocat, Sion
- * A. Lusser, D^r ès sc. pol., président du Conseil des Etats, président de la ville de Zoug, Zoug
- R. Meier, conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Zurich, Eglisau
- M. Meylan-Lugrin, président du conseil d'administration de la Fabrique d'horlogerie Lemania Lugrin S. A., L'Orient
- * K. Obrecht, D^r en droit, conseiller national, avocat et notaire, Soleure
- * A. Oulevay, conseiller d'Etat, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud, Morges
- * W. Preiswerk-Tissot, président du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle
- A. Raduner, président du Directoire commercial de St-Gall, Horn
- * F. Schnorf, directeur général de la Société anonyme pour l'Industrie de l'Aluminium, Meilen
- R. Speich, D^r ès sc. écon., président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Bâle
- * H. Stähli, président de la Banque cantonale de Berne, Berne
- J. R. Weber, agriculteur, membre du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Grasswil
- H. Winzenried, industriel, vice-président du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Deisswil
- E. Wyss, D^r ès sc. pol., secrétaire et collaborateur économique de l'Union syndicale suisse, Bâle
- (Un mandat vacant)

III. COMITÉ DE BANQUE

(Période administrative 1955-1959)

- A. Müller, D^r en droit, Amriswil, président de par ses fonctions
- Professeur P. Carry, D^r en droit et D^r h. c., Genève, vice-président de par ses fonctions
- W. Ackermann, conseiller aux Etats, président du conseil d'administration de la Banque cantonale d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Hérisau
- E. Barbey, de la maison Lombard, Odier & Cie, Genève
- R. Bratschi, conseiller national, directeur de la Compagnie du Chemin de Fer des Alpes Bernoises Berne-Loetschberg-Simplon, Berne
- B. Galli, D^r en droit, conseiller d'Etat, directeur des Départements des Finances et de l'Instruction publique du canton du Tessin, Lugano
- O. Howald, D^r ès sc. techn. et D^r h. c., professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Brougg
- C. Koechlin, D^r en droit h. c., président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle
- W. Linsmayer, D^r en droit, vice-président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la «Vita» Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich
- A. Oulevay, conseiller d'Etat, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud, Morges

IV. COMMISSION DE CONTRÔLE

(Période administrative 1958/1959)

MEMBRES

- E. Gsell, D^r ès sc. écon., professeur à l'Ecole suisse des hautes études économiques et administratives de St-Gall, Bühler, président
- N. Senn, directeur de la Banque cantonale d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell
- A. von der Weid, D^r en droit, directeur de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg

SUPPLÉANTS

- H. Villiger, gérant de la Caisse d'Epargne de Nidwald, Stans
- H. Meyer-Scholer, D^r en droit, directeur de la Fabrique de produits réfractaires S.A., Liestal
- W. Bieri, directeur de la Banque Populaire de Sierre S.A., Sierre

V. COMITÉS LOCAUX

(Période administrative 1955-1959)

AARAU

- H. von Arx-Gresly, Olten, président
O. Pfiffner, D^r en chimie, administrateur-délégué de la maison « Elfa » Usine Electrochimique Francke S.A., Aarau, vice-président
K. Oehler, directeur des Usines métallurgiques Oehler & Co., Société anonyme, Aarau

BÂLE

- P. Joerin, président du conseil d'administration de la maison Commerce Général de Charbons S. A., Binningen, président
G. Bohny, D^r h. c., président du conseil d'administration de la maison Nielsen-Bohny & Co. Aktiengesellschaft, Bâle, vice-président
W. Rohner, président et administrateur-délégué de la maison Rohner S. A., Bâle

BERNE

- A. Buser, ing. agr., directeur de la Fédération d'associations agricoles du Canton de Berne et de cantons limitrophes, Wabern, président
W. Weyermann, D^r en droit, directeur de la Chambre de commerce bernoise, Belp, vice-président
H. Hauser, membre du conseil d'administration et directeur de la maison Henri Hauser S. A., Bienne

GENÈVE

- J. Gay, directeur de la maison Gay Frères S.A., Thônex, président
J. Duckert, agent général de «La Genevoise», Compagnie d'Assurances sur la Vie - Compagnie générale d'Assurances, Genève, vice-président
E. Bordier, D^r en droit, de la maison Bordier & Cie, Genève

LAUSANNE

- L. Mercanton, administrateur-délégué de la Société romande d'électricité, Montreux, président
Ch. Dentan, entrepreneur, Lausanne, vice-président
A. Langer, président du conseil d'administration de la Fabrique des Lactas et Parc Avicole P. Langer Gland S.A., Gland

LUCERNE

- J. Moser, directeur de la Fédération des coopératives agricoles de la Suisse centrale, Lucerne, président
J. Hug-Gübelin, D^r ès sc. pol., de la Fabrique de Zwieback et de Biscuits Hug S.A. Malters, Lucerne, vice-président
W. Dubach, D^r en droit, directeur de la Luzerner Brauerei zum Eichhof A. G. et président de la Chambre de commerce de Lucerne, Lucerne

LUGANO

- F. Antognini, directeur de la maison Chocolat Cima-Norma S.A., Torre, président
E. Ferrari, administrateur-délégué de la Società Anonima Demetrio Ferrari, Chiasso, vice-président
T. Frigerio, ing., administrateur-délégué de la Société anonyme de Participations à des Entreprises financières « Finapar », Lugano

NEUCHÂTEL

- J.-L. Borel, de la maison Ernest Borel & Cie S. A., Neuchâtel, vice-président
G. Madliger, de la maison Madliger et Challandes Ing. S. A., Neuchâtel
(Un mandat et le poste de président vacants)

SAINT-GALL

- P. Markwalder, de la maison Markwalder & Co., St-Gall, président
R. Nef-Suter, de la maison Nef & Co., St-Gall, vice-président
W. Forster-Geret, de la maison Forster Willi & Co., St-Gall

ZURICH

- O. Küderli, de la maison Küderli & Co., Zollikerberg, président
H. Sträuli-Asp, de la maison Sträuli & Cie, Winterthour, vice-président
R. H. Stehli-Pestalozzi, de la maison Stehli & Cie, Zurich

VI. DIRECTION GÉNÉRALE

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE [DIRECTEURS GÉNÉRAUX]

W. Schwegler, D^r ès sc. écon., Zurich (président); R. Motta, D^r en droit, Berne (vice-président); M. Iklé, D^r en droit, Zurich

DÉPARTEMENTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

I^{er} ET III^e DÉPARTEMENTS À ZURICH

Chef du I^{er} département: W. Schwegler, D^r ès sc. écon., président de la Direction générale

Chef du III^e département: M. Iklé, D^r en droit, membre de la Direction générale

Suppléant du chef du I^{er} département: J. Leemann, D^r ès sc. écon., directeur

Suppléant du chef du III^e département: E. Colombo, directeur

Directeurs de division: H. Huber, avocat, W. Kull, D^r ès sc. pol.

Chefs de division fondés de pouvoirs: O. Heyer, H. Lendi, H. Nägeli, H. Peyer, J. Rudin, J. Torgler

Fondés de pouvoirs: P. Bollmann, J. Bonorand, D^r ès sc. pol., W. Breitenmoser, E. Brunner, E. Harlacher, A. Kunz, F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., E. Maag, E. Meier, L. Nosedà, R. Reutlinger, A. Ritter, H. Schmid, E. Schnorf, H. Stahel, R. Würmlì

Mandataires commerciaux: G. Allenbach, J. Dolder, P. Flückiger, D^r ès sc. pol., G. Hasler, W. Haubensak, G. Jaquemet, D^r ès sc. écon., J. Lademann, D^r ès sc. écon., R. Meier, E. Rentsch, A. Rutz, E. Thümena, A. Weiss

Agence de Winterthour

Chef de l'agence et fondé de pouvoirs: E. Maurer. – Fondé de pouvoirs: E. Kaufmann. – Mandataire commercial: M. Weiss

II^e DÉPARTEMENT À BERNE

Chef du département: R. Motta, D^r en droit, vice-président de la Direction générale

Suppléant: A. Hay, avocat, directeur

Directeur de division: H. Aepli, D^r ès sc. pol.

Caissier principal de la Banque: O. Kunz

Chefs de division fondés de pouvoirs: E. Burkhardt, H.-R. Läng, D^r ès sc. pol., H. Stricker, W. Suter, W. Zürcher

Fondés de pouvoirs: R. Aebersold, H. Baumgartner, H. Brunner, H. Moser, Ch. Schweingruber, W. Stöcklin, D^r ès sc. pol.

Mandataires commerciaux: R. Bourqui, W. Bretscher, W. Gutmann, H. Hulliger, K. Inäbnit, A. Lerch, R. Raschle, M. de Rivaz, D^r en droit

Agence de Biene

Chef de l'agence et fondé de pouvoirs: J. Messmer. – Fondés de pouvoirs: J. Immoos, A. Thevenon

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Directeur de division et secrétaire général: E. Mosimann, Zurich

Suppléant du secrétaire général: H.-R. Läng, D^r ès sc. pol., Berne

VII. SUCCURSALES

A A R A U

Directeur: R. Erb, D^r ès sc. écon.
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: A. Küng
Fondés de pouvoirs: W. Enz, S. Hügi
Mandataire commercial: W. Schaffner

B Â L E

Directeur: J. Hablützel
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: A. Bertschinger
Fondés de pouvoirs: O. Laubscher, R. Winteler
Mandataires commerciaux: H. Brunner, M. Joho, K. Schär,
R. Ulbrich

G E N È V E

Directeur: L.-M. de Torrenté
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: J. Terrier
Fondés de pouvoirs: M. Berthoud, J. Rossi
Mandataires commerciaux: E. Bersier, R. Jaccaz, Ph. Martin,
E. Reymond

L A U S A N N E

Directeur: R. Virieux
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: R. Zuttel
Fondés de pouvoirs: R. Andrié, O. Grec
Mandataires commerciaux: A. Bornand, A. Delacrétaz, F. Duport

L U C E R N E

Directeur: F. Jenny, D^r en droit
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: G. Sidler
Fondés de pouvoirs: A. Birrer, A. Kost, H. Landolt
Mandataires commerciaux: W. Hofer, K. Schärli, Ch. Zelger

L U G A N O

Directeur: R. Rossi, avocat
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: G. Gaggini
Fondé de pouvoirs: A. Canonica
Mandataires commerciaux: R. Ghiringhelli, B. Rütsh,
G. Steiger

N E U C H Â T E L

Directeur: R. Hügli
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: Ch. Jequier
Fondés de pouvoirs: E. Thomet, F. Verdon
Mandataires commerciaux: A. Bingely, Ch. Girod

Agence de La Chaux-de-Fonds

Chef de l'agence et fondé de pouvoirs: R. Zintgraff
Fondé de pouvoirs: R. Girardier
Mandataire commercial: J. Henny

S A I N T - G A L L

Directeur: R. Sutter
Suppléant du directeur et fondé de pouvoirs: A. Steinmann
Fondés de pouvoirs: E. Schöbi, R. Siegrist
Mandataires commerciaux: H. P. Menet, A. Schmidheini